



DEPLOIEMENT DE L'OBSERVATOIRE

DES MORTALITÉS ET DES AFFAIBLISSEMENTS DE L'ABEILLE MELLIFÈRE

Cédric Sourdeau

GENÈSE DU PROJET A PARTIR DE 2013

➤ Contexte de l'épidémiosurveillance événementielle apicole en 2013 en France

- Plusieurs dispositifs de surveillance co-existants
 - **Gérés par l'Etat**
 - Dispositif de surveillance des dangers sanitaires réglementés de 1ère catégorie
 - Dispositif de surveillance des mortalités massives aiguës avec suspicion d'intoxication
 - **Non gérés par l'Etat** : Peu de visibilité
 - Ne couvrent pas l'ensemble des événements de santé rencontrés dans les ruchers
 - Données recueillies non harmonisées entre dispositifs
 - Repérage tardif de certaines typologies d'anomalies
- Souhait de faciliter les déclarations, de faire l'inventaire et rassembler les dispositifs de surveillance (publics et privés) et d'étendre le réseau de surveillance à l'ensemble des troubles observés
- **Décision en 2013/2014 de mettre en place l'OMAA**

OBJECTIFS DE L'OMAA

Faire l'inventaire et l'analyse de la dynamique spatio-temporelle des mortalités et des affaiblissements des colonies d'abeilles en France dans le but de surveiller l'état de santé du cheptel apicole français

Surveillance événementielle

Répondre aux attentes des apiculteurs



Répondre aux attentes des pouvoirs publics



Au niveau de l'apiculteur

- Faciliter les déclarations → numéro d'appel unique
- Renforcer l'expertise des acteurs impliqués dans la réception des déclarations et les visites de ruchers
- Comprendre les événements d'affaiblissement et de mortalité et leurs causes à l'échelle individuelle et collective

Au niveau collectif

- Alerter rapidement les apiculteurs et gestionnaires de risque en cas d'augmentation anormale des événements de santé
- Fournir aux acteurs des données de surveillance pour mettre en œuvre des actions individuelles et collectives en réponse aux troubles observés
- Consolider le maillage sanitaire et les partenariats entre les différents acteurs



UN SYSTEME DE SURVEILLANCE INNOVANT

L'OMAA a pour ambition :

- de mieux **recenser les événements de santé observés** dans les ruchers
- **de faciliter et d'orienter** leurs déclarations vers les réseaux d'investigation adaptés
- de rassembler les dispositifs de surveillance de l'état de santé du cheptel apicole existants (publics et privés)
- de **collecter des données sanitaires de l'ensemble des dispositifs de surveillance**, d'en faire l'analyse collective, et de fournir une vue d'ensemble de l'état de santé du cheptel apicole

L'OMAA ne se substitue pas aux dispositifs de surveillance en place qui valorisent leurs propres données chacun dans le cadre de leurs missions et périmètre d'activité

DÉTAIL DES INTÉRÊTS ET ENJEUX DE CHAQUE DISPOSITIF PAR ACTEUR

(non exhaustif)

« Maladies réglementées de la responsabilité de l'Etat »

DGAI

Mission régalienne / MRE et dispositif de la responsabilité de l'Etat

Apiculteur

Gestion d'une MRE dans son élevage et son environnement

Structure apicole / collectifs apis

Prévenir et lutter contre les MRE / démarche collective

« Mortalités massives aiguës avec suspicion d'intoxication »

DGAI

Mission régalienne / PPP et médicaments vétérinaires utilisés en élevage

Apiculteur

Expliquer le trouble de santé sur un(des) rucher(s) / Indemnisation / Evaluation environnement / Changements de pratiques agricoles / démarche collective

Structure apicole / collectifs apis

Caractériser les intoxications / changement des pratiques agricoles / PPV et révision AMM et réglementation ...

DGAI

Etat des lieux des troubles de santé et des facteurs de stress – Alerte en cas d'augmentation anormale des événements - Suivi des autres syndromes et intoxications – Identification de facteurs nouveaux et d'intérêt

« Autres troubles »

Apiculteur

Expliquer un trouble de santé sur ses colonies / mettre en place des actions de prévention et de gestion dans son cheptel pour éviter les pertes / participer à une démarche de connaissance collective

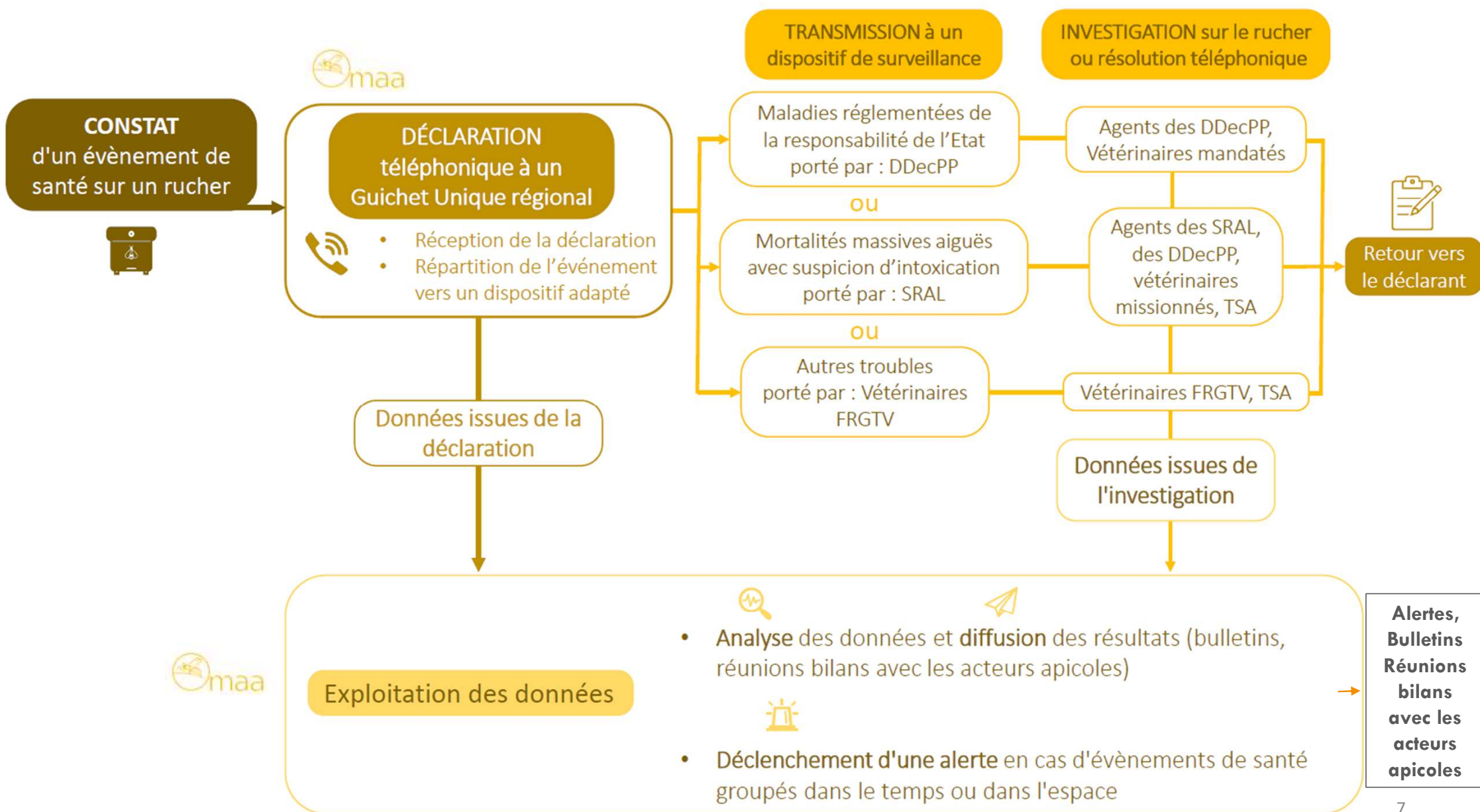
Structure apicole / collectifs apis

Mieux caractériser la situation sanitaire du cheptel apicole – identifier des besoins - conduire des actions (hors OMAA) en fonction des résultats/données collectées, alerter

...

CONSTRUCTION DE L'OMAA INITIÉE EN MARS 2015

- **Pilote** : DGAI
- **Développement du projet** : dans le cadre Plateforme nationale d'Epidémiosurveillance en Santé Animale (ESA) → Offre un cadre au niveau national pour les réflexions concernant les maladies animales
- **Co-animation de la construction de l'OMAA** : ITSAP (Institut de l'Abeille)/ ACTA
- **Structures ayant contribué à la construction de l'OMAA**
 -  Organisations apicoles : ADA France, FNOSAD, GDS France et ITSAP-Institut de l'Abeille
 -  Organisations vétérinaires : SNGTV et ONIRIS (école vétérinaire de Nantes)
 -  Administration : CGAAER, DGAI, DRAAF et DDecPP
 -  Laboratoires : ADILVA
 -  Scientifiques : ANSES
- **Comité de pilotage** : Comité d'experts apicole du CNOPSAV



DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE ALIMENTANT ACTUELLEMENT L'OMAA EN DONNEES

➤ Dispositif de surveillance des « Maladies réglementées » de la responsabilité de l'Etat

(*Aethina tumida* et *Tropilaelaps* spp.*)

- Obligation de déclaration des cas suspects et confirmés
- Investigations dans le cadre de la police sanitaire

➤ Dispositif de surveillance des « Mortalités Massives Aiguës » NS DGAL/SASPP/2018-444

- Possibilité de déclaration des cas de mortalités massives aiguës d'abeilles adultes ou suspicion d'intoxication
- Investigation des ruchers et enquêtes environnementales possibles

Dispositifs de la responsabilité de l'Etat et de portée nationale

➤ Dispositif de surveillance des « Autres troubles »

- Visite de recueil de données épidémiologiques
- Mise en œuvre par une personne reconnue compétente en apiculture et pathologie apicole (vétérinaire et si possible TSA conventionné dans ce cadre)
- Visite et analyses de laboratoire subventionnées sous réserve d'éligibilité
- 1 visite / an pour les apiculteurs de < 50 ruches (R.), 2 de 50 à 200 R. et 3 pour les > 200 R.

Dispositif mis en place dans les régions OMAA

* + loque américaine et *Nosema apis* dans l'attente de la mise en œuvre de la loi santé animale et de ses décrets d'application⁸

OUTILS ET COMMUNICATION

➤ Outils développés dans l'objectif d'harmoniser le recueil des données :

- Fiches de déclaration et d'investigation, notices associées
- Fiche de prélèvement
- Protocole d'évaluation de la charge parasitaire en Varroa
- Fiche proposant une démarche diagnostique pour les syndromes rencontrés dans la voie « autres troubles »

➔ Formation des acteurs de terrain à l'utilisation de ces outils

➤ Communication :

- Affiches OMAA - Flyers
- Emailing
- Articles / bulletins
- Supports de présentation du dispositif



DÉPLOIEMENT DE L'OMAA

2017-2022 : Déploiement expérimental dans 3 régions pilotes

Objectifs

Tester le dispositif OMAA tel qu'il a été conçu par le groupe de travail national de la Plateforme ESA pour :

- Vérifier son opérationnalité
- Evaluer s'il répond aux objectifs qui lui ont été assignés
- Identifier les voies d'amélioration

→ **2017** : Déploiement en Bretagne et Pays de la Loire

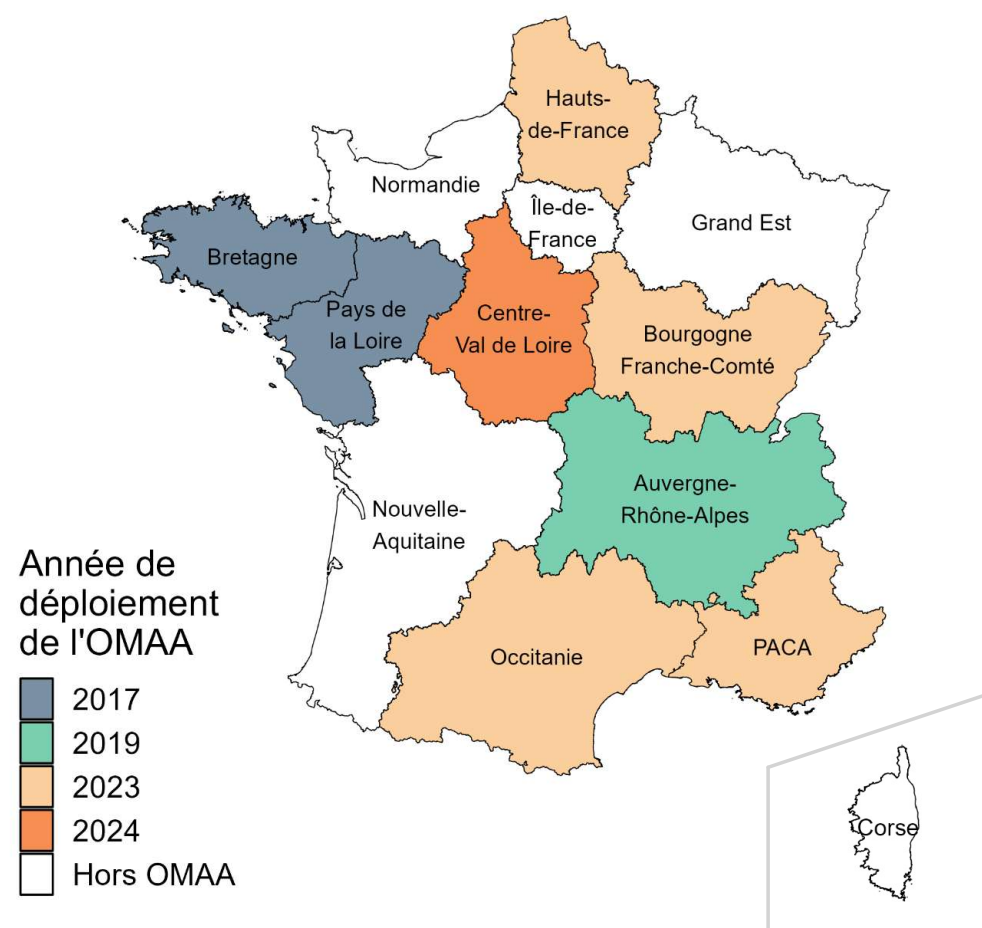
→ **2019** : Déploiement en Auvergne-Rhône-Alpes

2023 – 2024 : Extension du dispositif

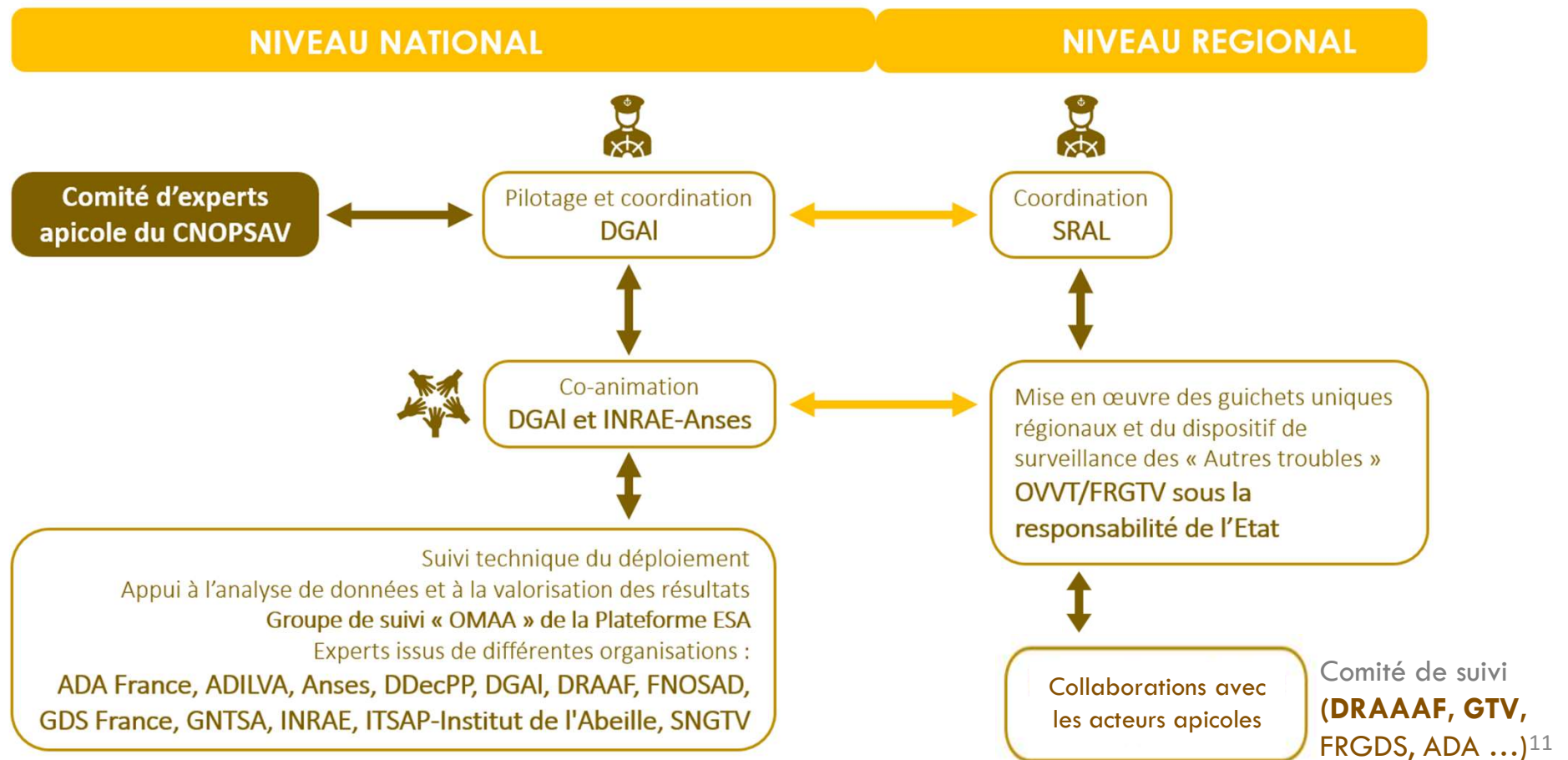
→ Déploiement dans 6 nouvelles régions (dont l'Ile-de-France en 2023 mais non renouvellement en 2025)

2025 : La Corse rejoint le dispositif

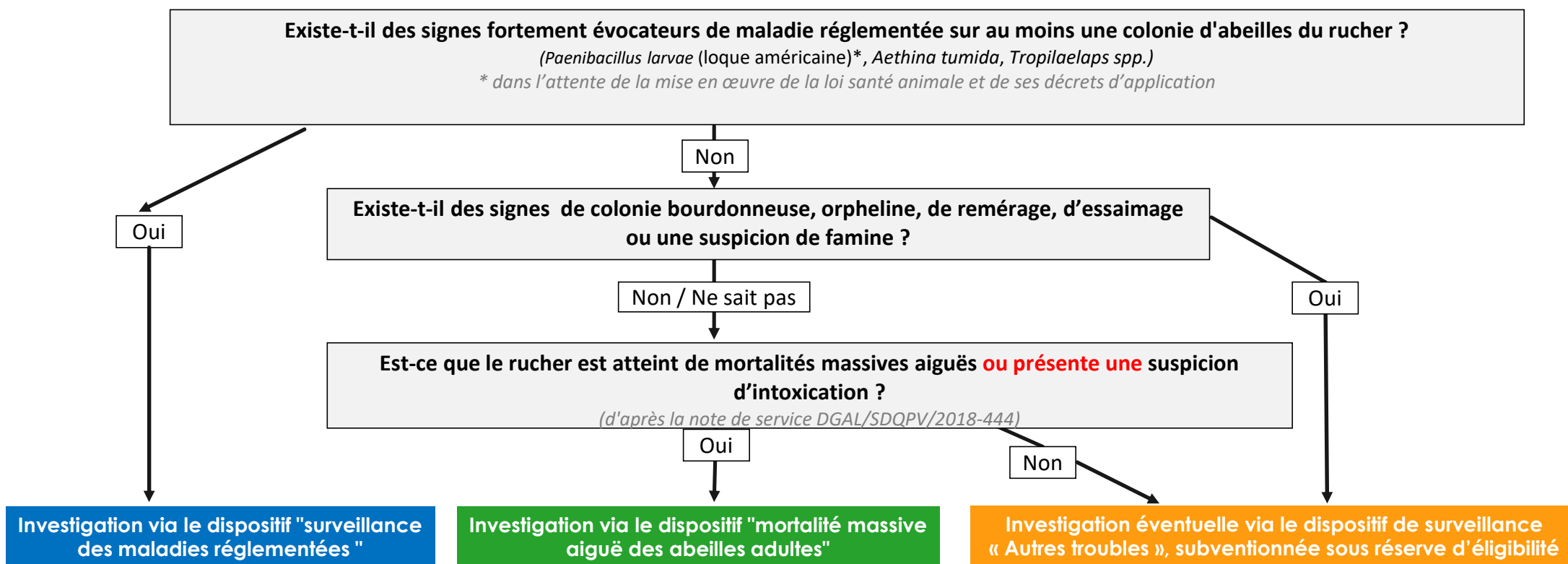
2026 : Dépôt d'un projet de portée nationale par la SNGTV



ORGANISATION DE L'OMAA ET RÔLES DE CHACUN DES ACTEURS



ORIENTATION DES CAS AU NIVEAU DU GU



LE COUT DE L'OMAA POUR L'APICULTEUR



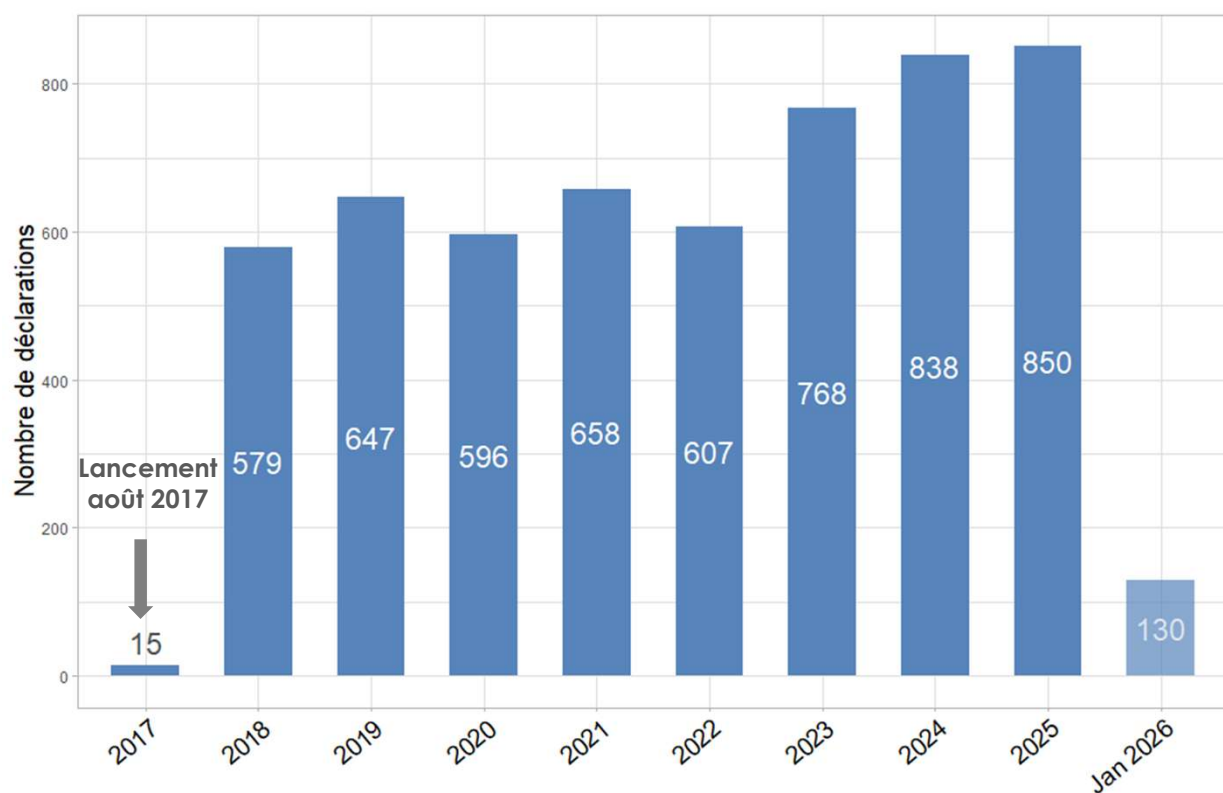
100% pris en charge par l'Etat

50% Etat - 50% PSN

Jusqu'en 2025 1,1 millions d'euros / an pour le GU, la voie AT, l'animation nationale, le SI et la coordination SNGTV

	Maladies réglementées (MR)	Mortalités massives aiguës (MMA)	Autres troubles (AT)
Déclaration au guichet unique			
Investigation sur le rucher			100% pris en charge dans la limite de 1 à 3 visites/an (selon nb colonies) et sous réserve d'éligibilité, ensuite payant
Enquête environnementale			
Analyses pathologiques		100% pris en charge dans le cas de diagnostic différentiel des intoxications Payant dans les autres cas	100% pris en charge dans le cadre de la démarche syndromique et sous réserve d'éligibilité Payant dans les autres cas
Analyses toxicologiques			
Compte-rendu à l'apiculteur			

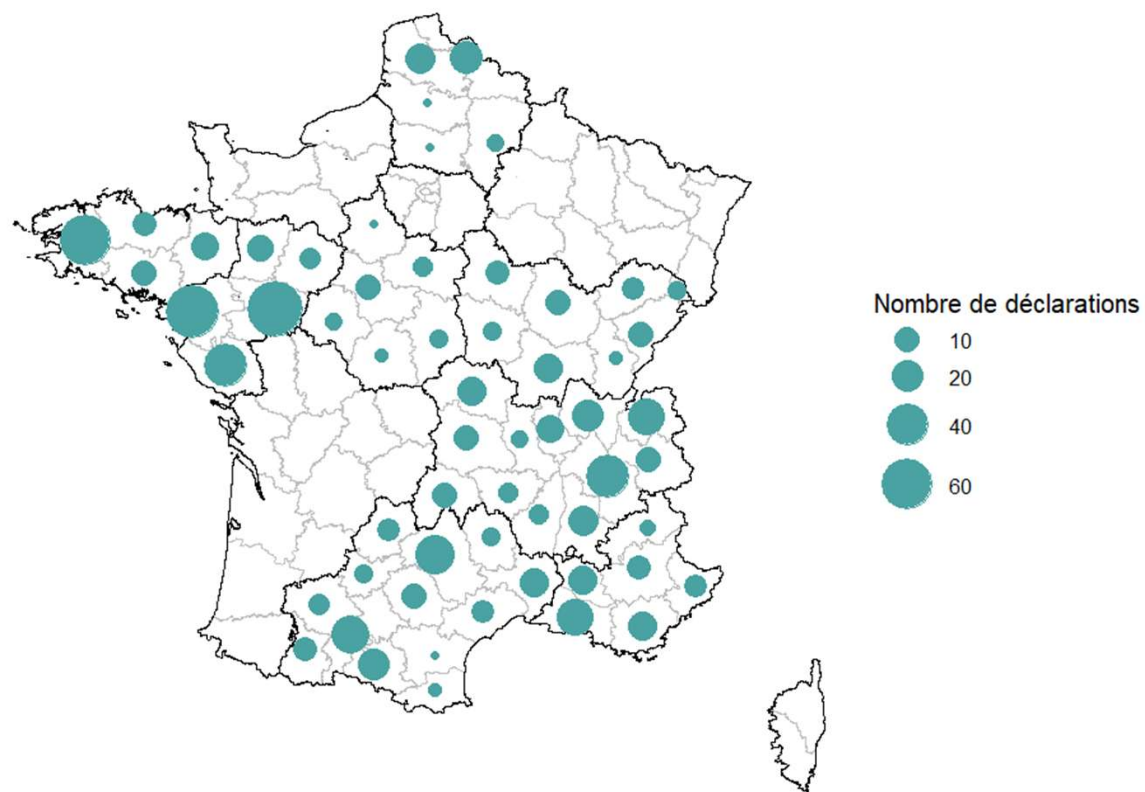
RÉSULTATS



Evolution du nombre annuel total de déclarations à l'OMAA dans les régions où il est déployé

Près de 5 700 déclarations enregistrées depuis le déploiement de l'OMAA

RÉSULTATS

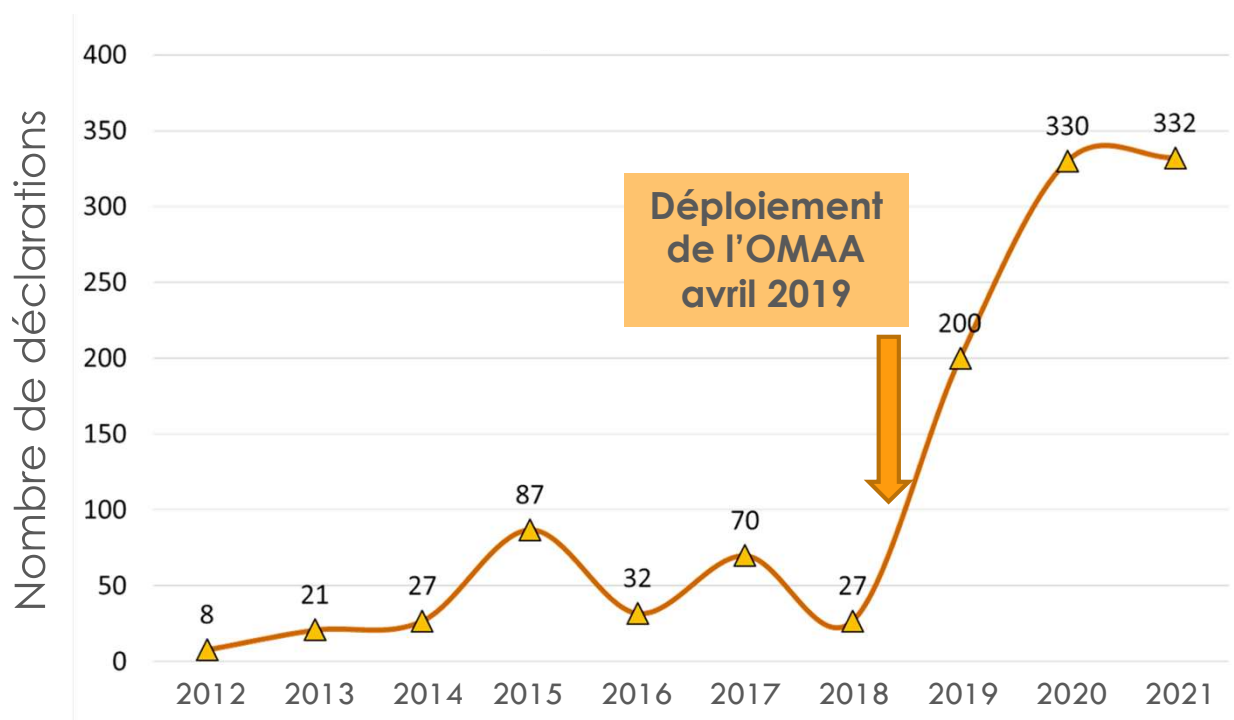


Nombre de déclarations à l'OMAA par département en 2025 toutes régions confondues

RÉSULTATS

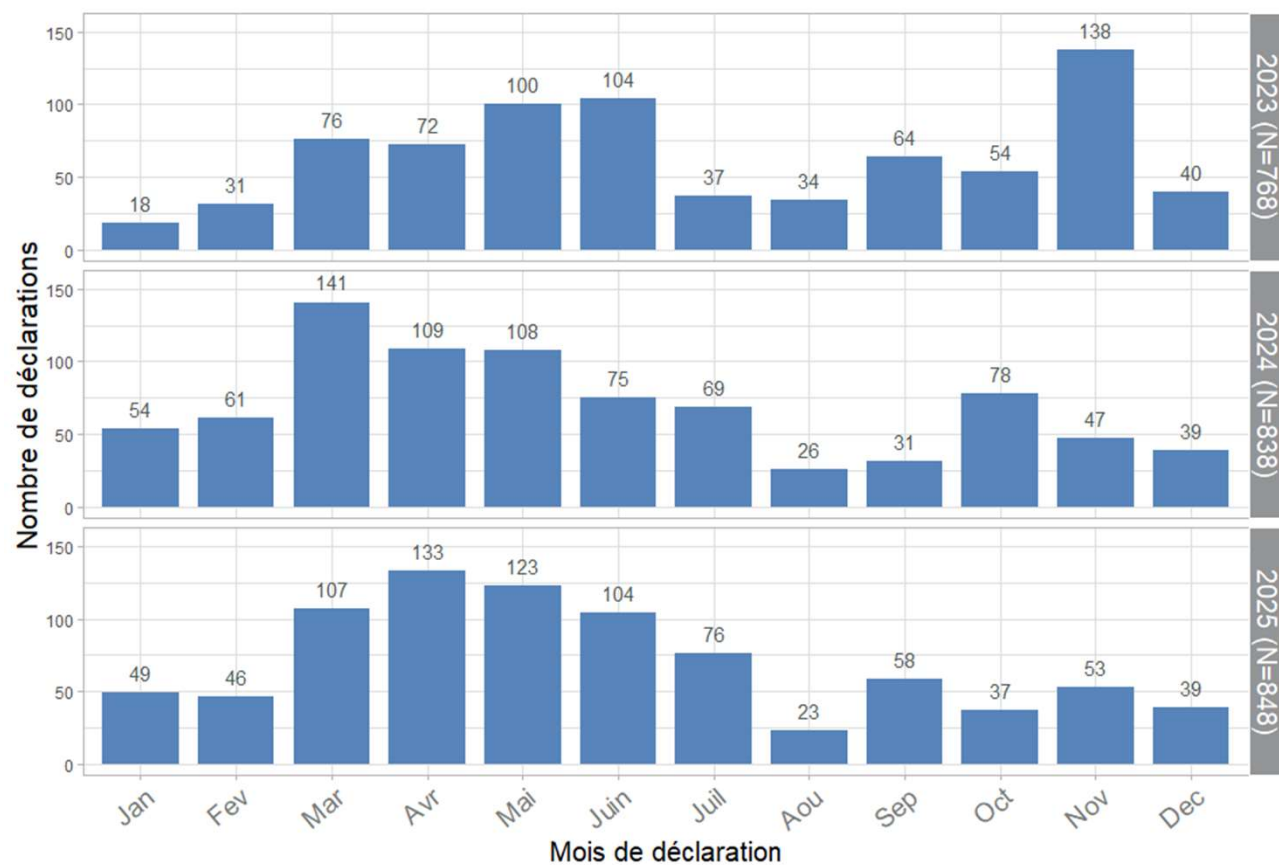
Région Auvergne-Rhône-Alpes : Evolution du nombre de déclarations annuel de 2012 à 2021

Avant le déploiement de l'OMAA : Déclarations DS1 et MMA ; Après le déploiement de l'OMAA: Déclarations DS1, MMA et Autres troubles



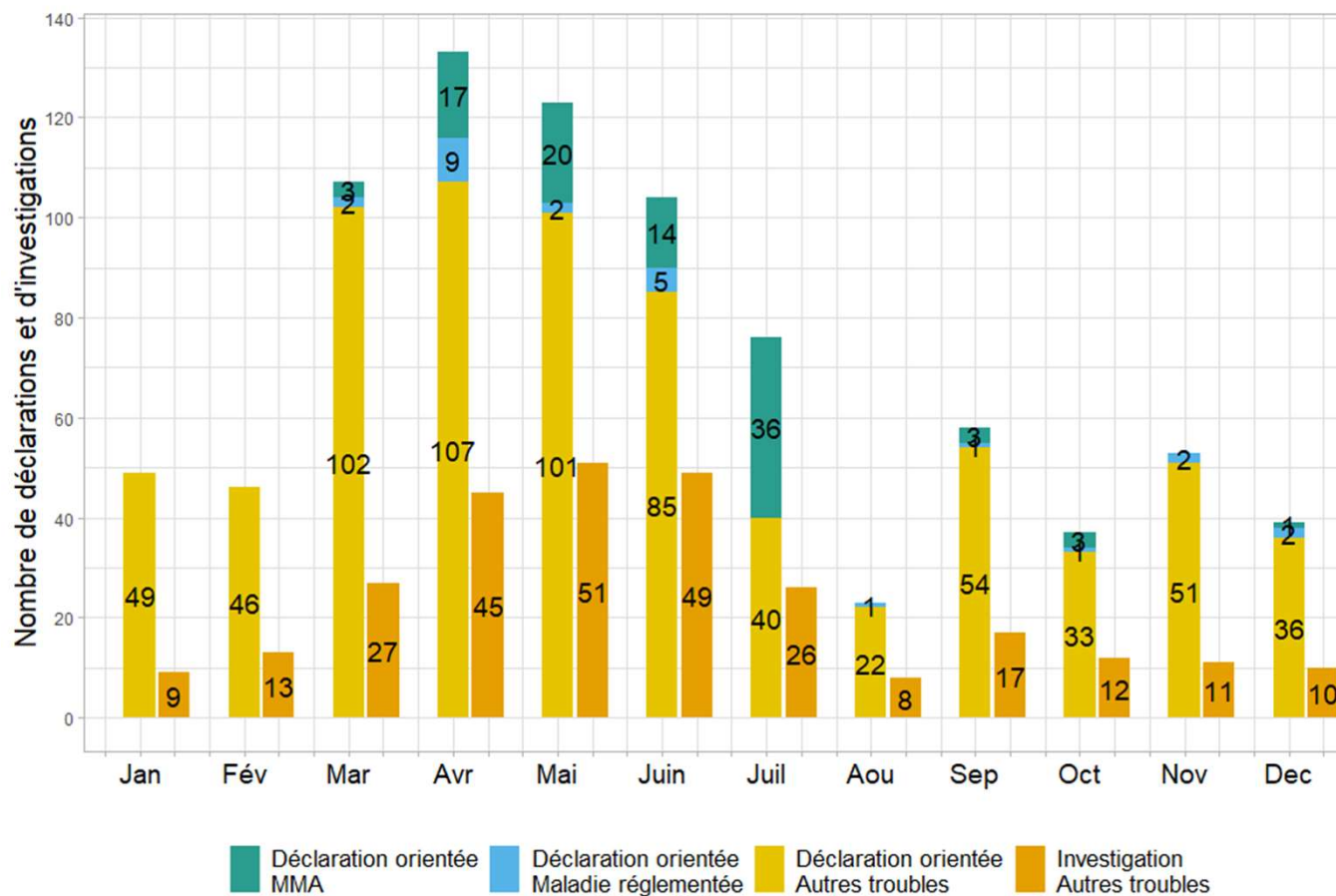
- Le guichet unique a amplifié la dynamique existante : **10 fois plus de déclarations enregistrées**
- Dû au fait que **l'OMAA prend en compte les « Autres troubles »** et pas seulement les DS1 et MMA

RÉSULTATS



Nombre mensuel de déclarations à l'OMAA entre 2023 et 2025 toutes régions confondues

RÉSULTATS



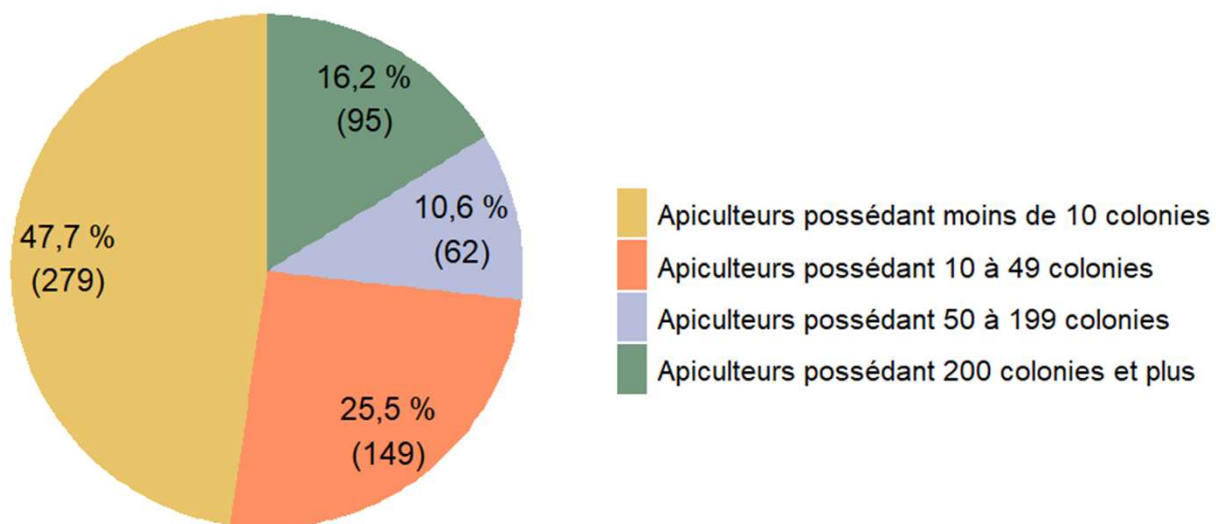
Nombre mensuel de déclarations orientées vers chacun des dispositifs de surveillance et nombre mensuel d'investigations conduites via le dispositif de surveillance des Autres troubles en 2025 toutes régions confondues

RÉSULTATS

Tableau : Profil des déclarants à l'OMAA toutes régions confondues en 2025

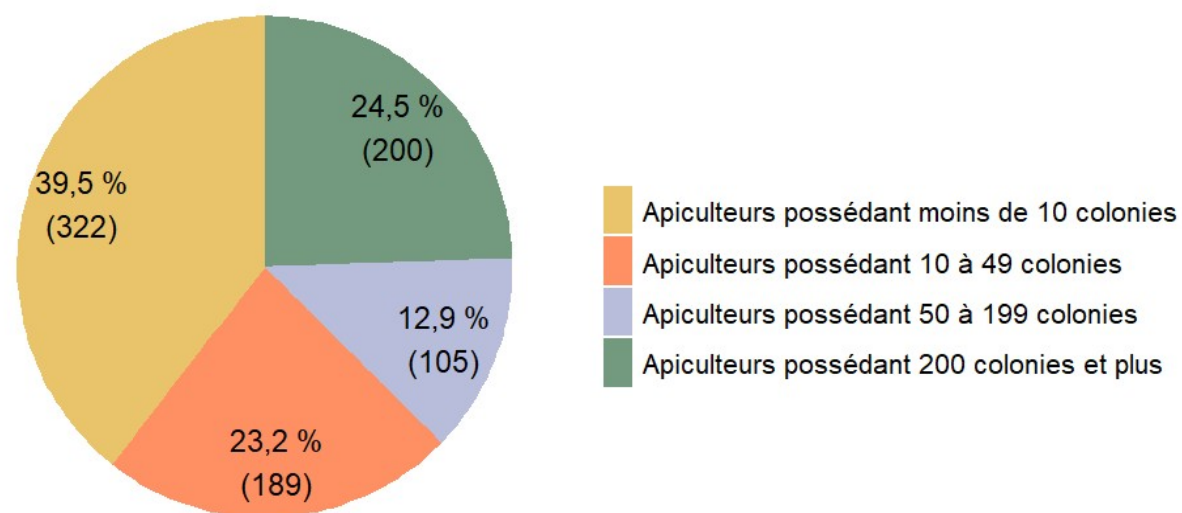
Profil du déclarant	Nombre de déclarations en 2025	Pourcentage de déclarations en 2025
LE DETENTEUR DU RUCHER	742	87.5 %
UN TECHNICIEN SANITAIRE APICOLE	44	5.2 %
UN VETERINAIRE	34	4 %
UN AUTRE APICULTEUR	13	1.5 %
UN AGENT D'UNE ADA	6	0.7 %
UN AGENT D'UN GDS OU D'UN GDSA	4	0.5 %
UN AGENT D'UNE DDECPP	2	0.2 %
AUTRE : AGRICULTRICE AYANT EN SOIN LE RUCHER	1	0.1 %
AUTRE : FORMATEUR EN APICULTURE	1	0.1 %
AUTRE: MEMBRE DE L'ASSOCIATION	1	0.1 %
TOTAL	848	100 %

RÉSULTATS



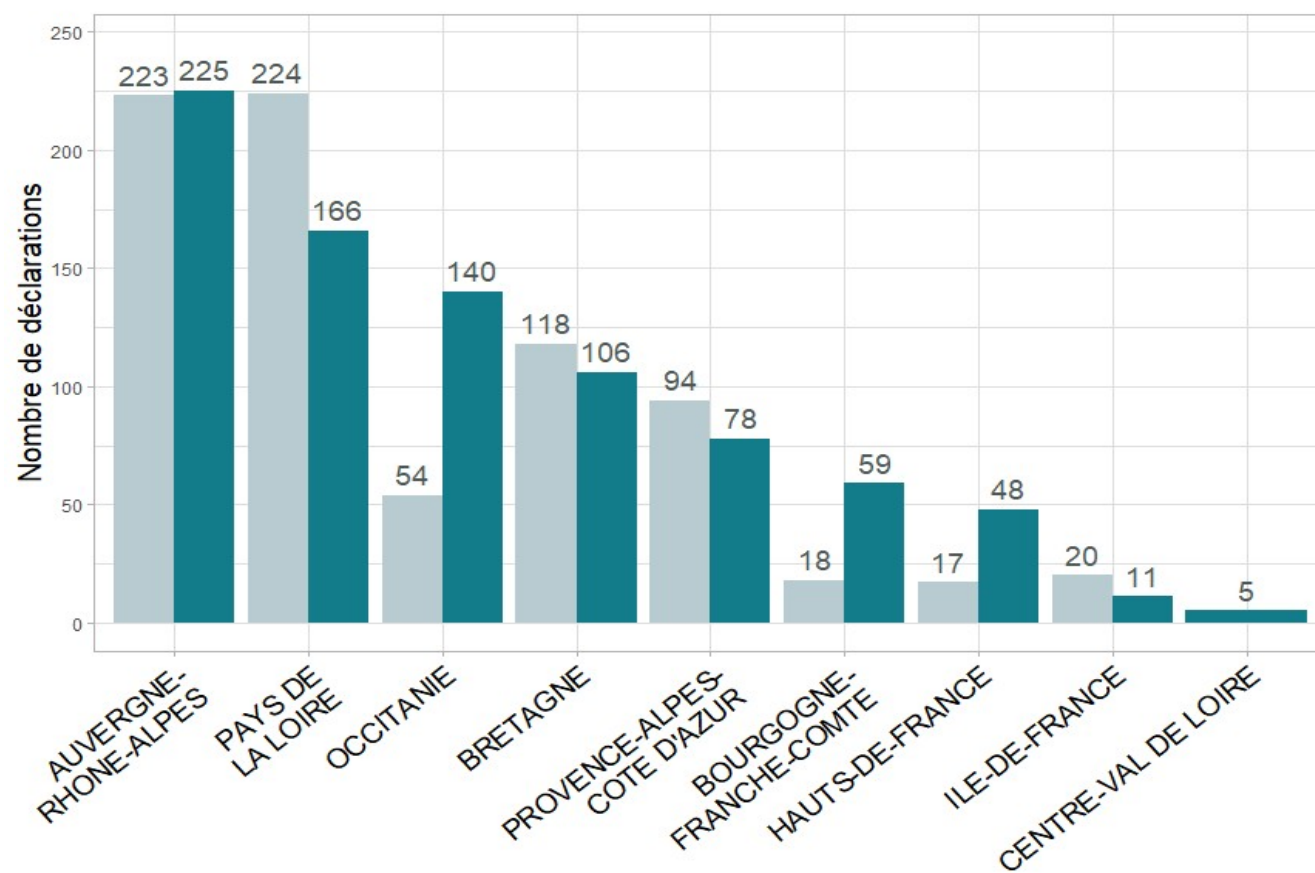
Profil des 585 apiculteurs qui ont directement contacté l'OMAA toutes régions confondues en 2025, à l'origine de 742 déclarations

RÉSULTATS



Nombre de colonies des exploitations apicoles concernées par les troubles constatés en 2025 toutes régions confondues et déclarés à l'OMAA

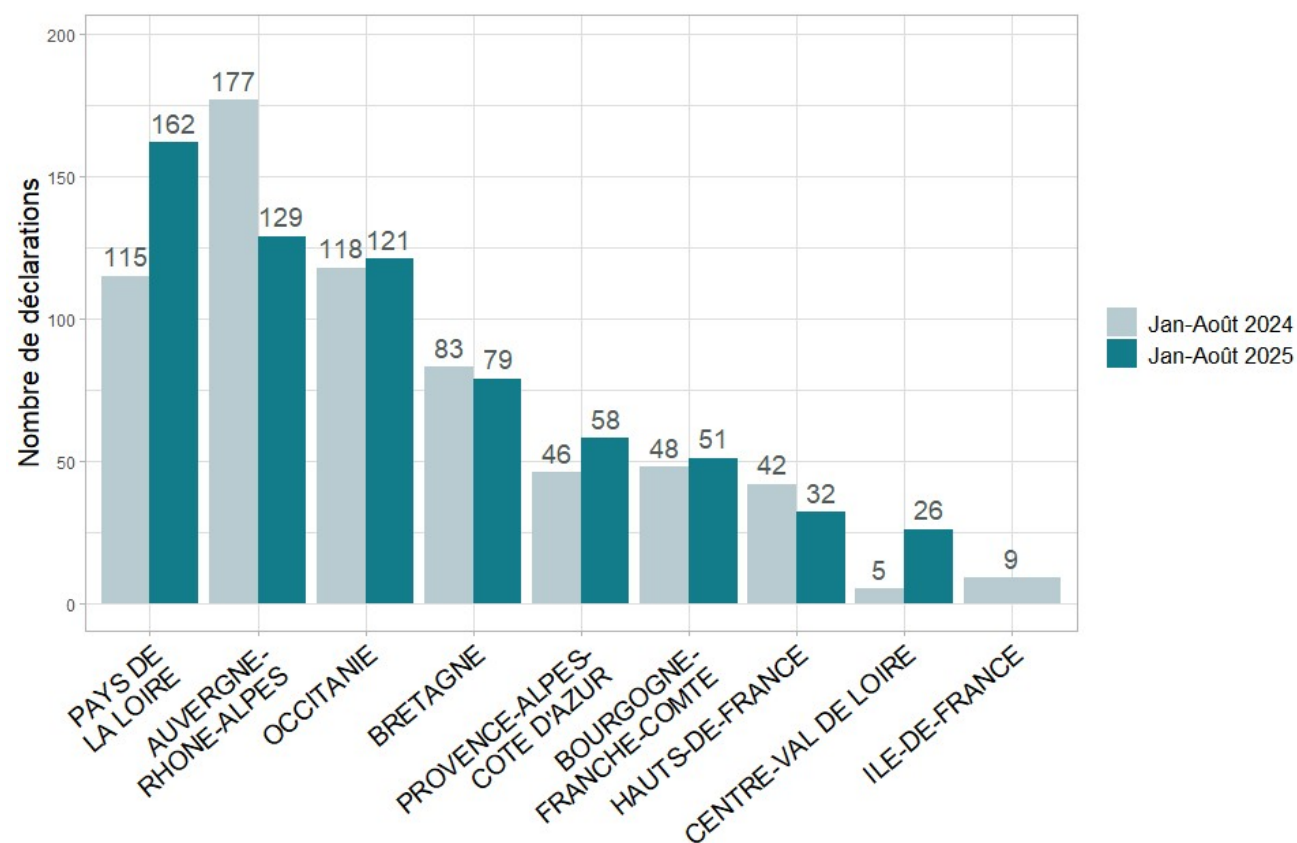
RÉSULTATS



Evolution du nombre annuel de déclarations à l'OMAA par région en 2023 et 2024

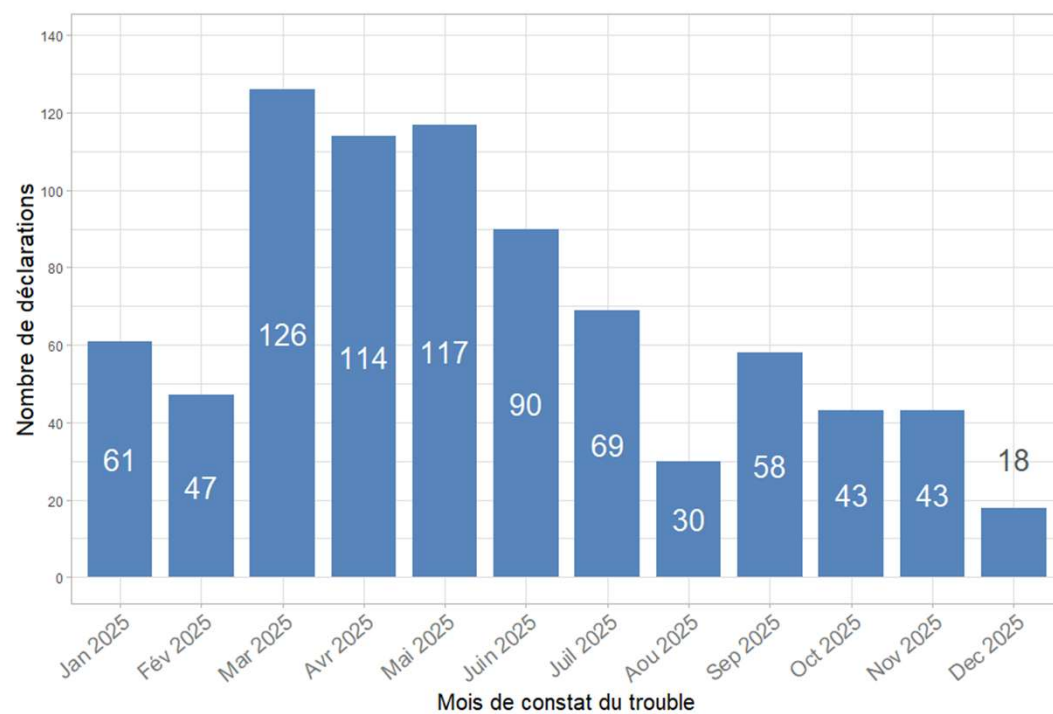


RÉSULTATS



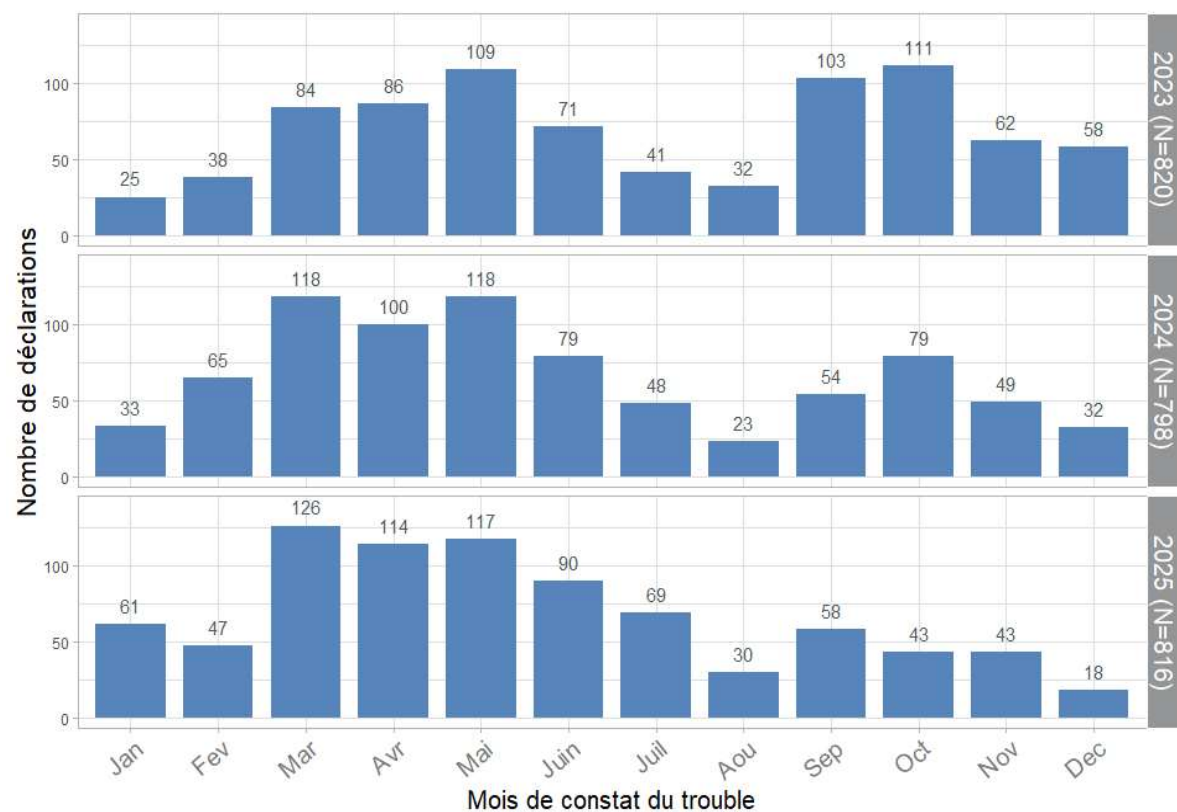
Evolution du nombre annuel de déclarations à l'OMAA par région

RÉSULTATS



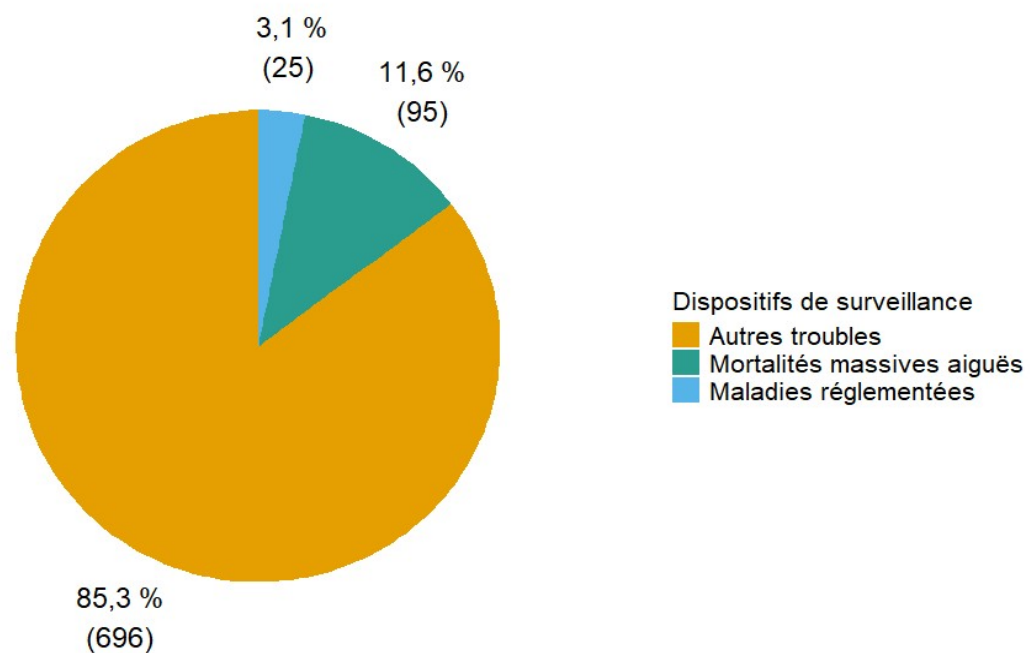
*Nombre mensuel de troubles constatés en 2025
toutes régions confondues et déclarés à l'OMAA*

RÉSULTATS



Nombre mensuel de troubles constatés entre 2023 et 2025 toutes régions confondues et déclarés à l'OMAA

RÉSULTATS



Pourcentage et nombre de troubles orientés vers chacun des dispositifs de surveillance, sur 816 troubles constatés en 2025 et déclarés à l'OMAA toutes régions confondues

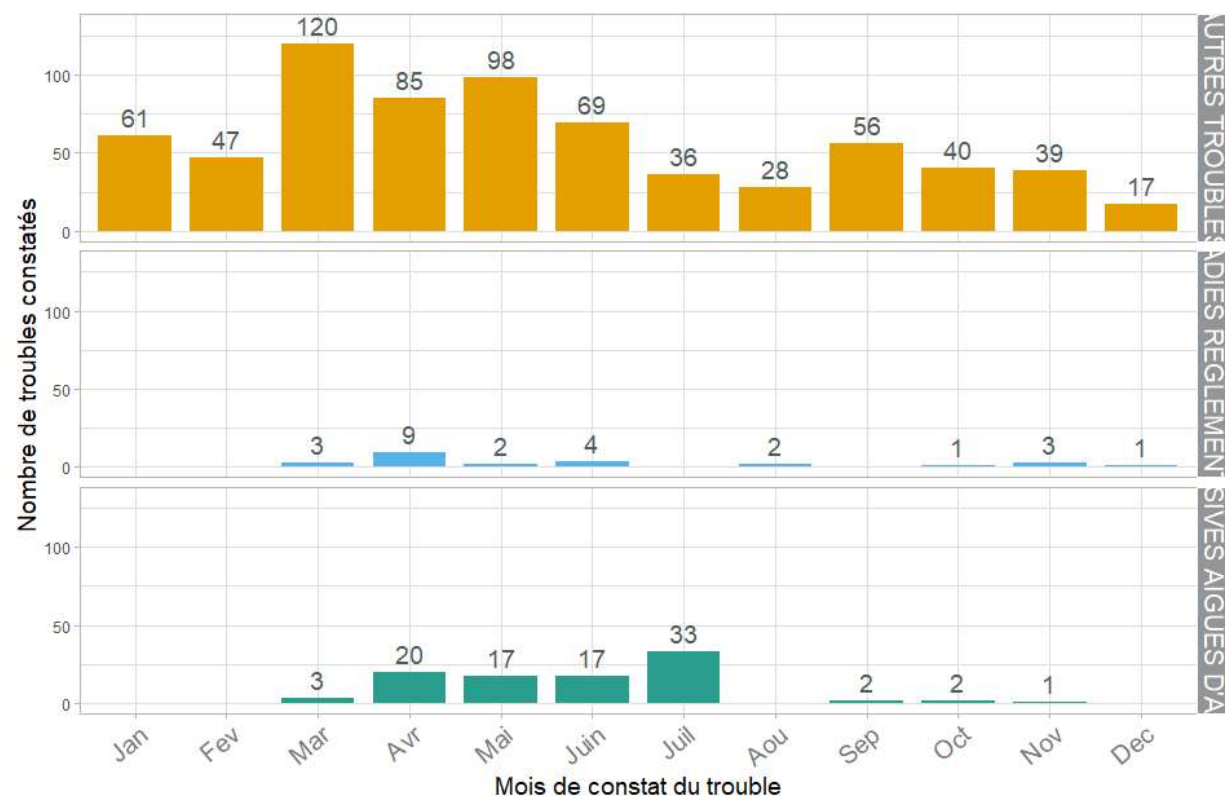
RÉSULTATS

Tableau : Suspicion du répartiteur lors de l'orientation d'un trouble vers le système de surveillance des Maladies réglementées (MR) en 2025 toutes régions confondues

Suspicion du répartiteur	Nombre de troubles orientés MR constatés en 2025	Pourcentage	Nombre de troubles orientés MR constatés entre octobre et décembre 2025	Pourcentage
Loque américaine (<u>Paenibacillus larvae</u>)	21	84 %	3	60 %
<u>Tropilaelaps spp.</u>	2	8 %	2	40 %
<u>Aethina tumida</u>	1	4 %	0	0 %
<u>Nosema apis</u>	1	4 %	0	0 %
TOTAL	25	100 %	5	100 %

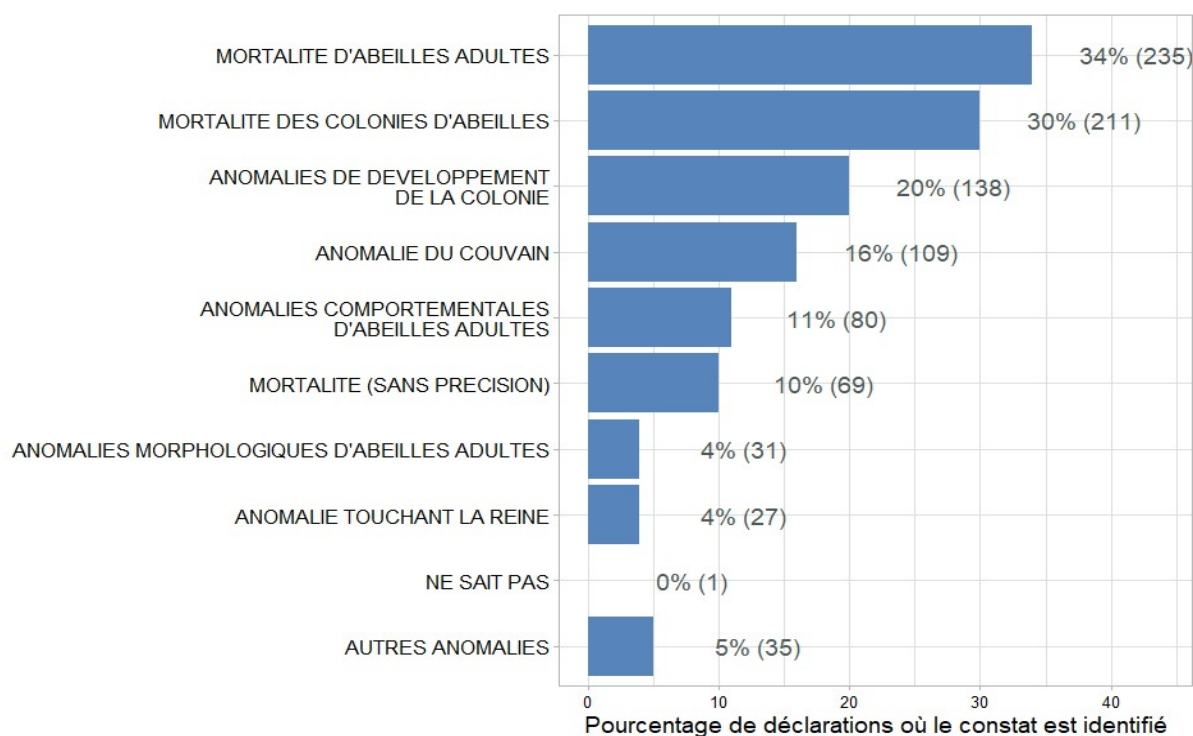
Parmi les déclarations orientées vers le dispositif de surveillance des maladies réglementées, la grande majorité sont des suspicions de loque américaine.

RÉSULTATS



Nombre mensuel de troubles constatés en 2025 toutes régions confondues orientés vers chacun des dispositifs de surveillance (AT : Autres troubles ; MMA : Mortalités Massives aiguës ; MR : Maladies réglementées ; NB : 1 trouble correspond à 1 déclaration)

RÉSULTATS VOIE AUTRES TROUBLES



Pourcentage de déclarations où le constat est identifié

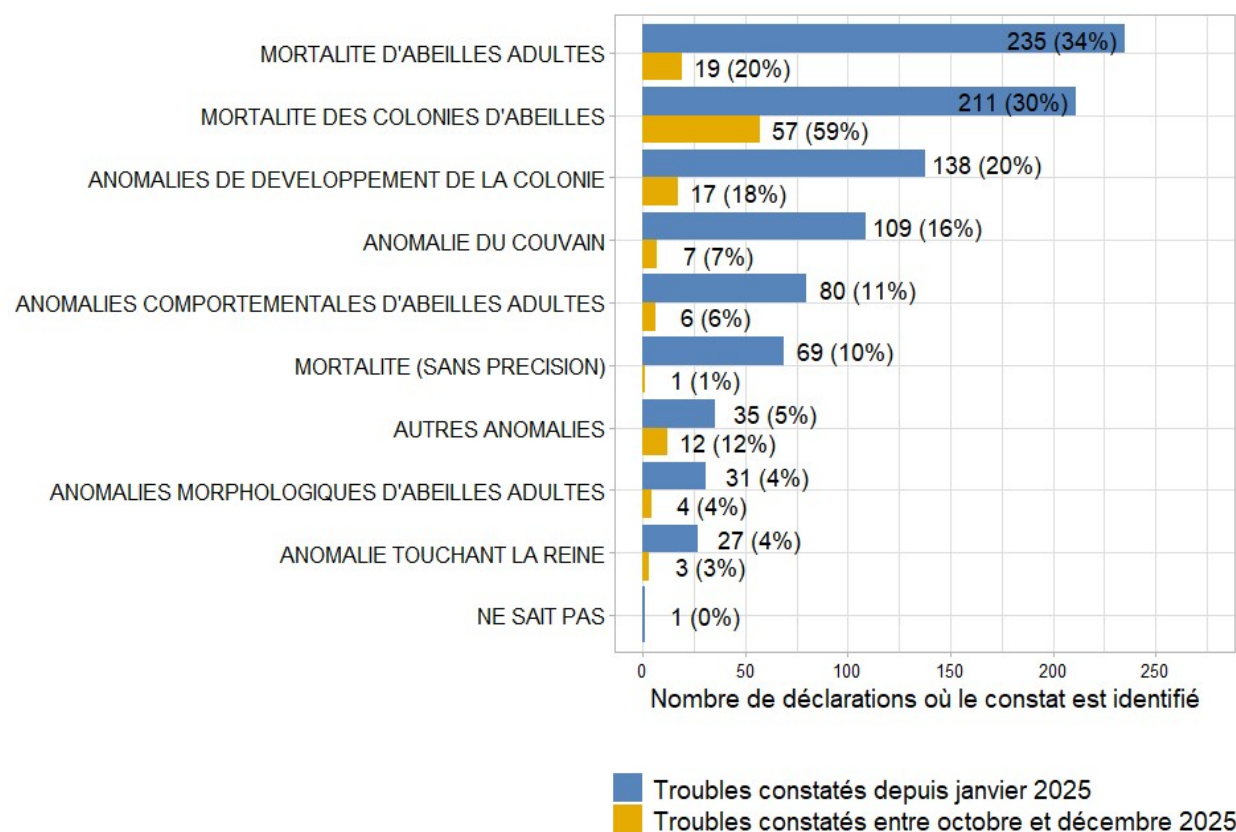
Source : Données OMAA consolidées au 01/01/2026

Constats identifiés (n= 701) par le **répartiteur** d'après les dires du déclarant, sur 520 troubles constatés en 2025 toutes régions confondues et orientés Autres troubles (NB : 1 trouble correspond à 1 déclaration ; 1 trouble peut être associé à plusieurs constats)

Voie « Autres troubles »

Problème le plus fréquemment identifié par le répartiteur en fin de déclaration téléphonique : **la mortalité** (abeilles mortes à l'intérieur ou à l'extérieur de la ruche ou ruches vides par exemple)

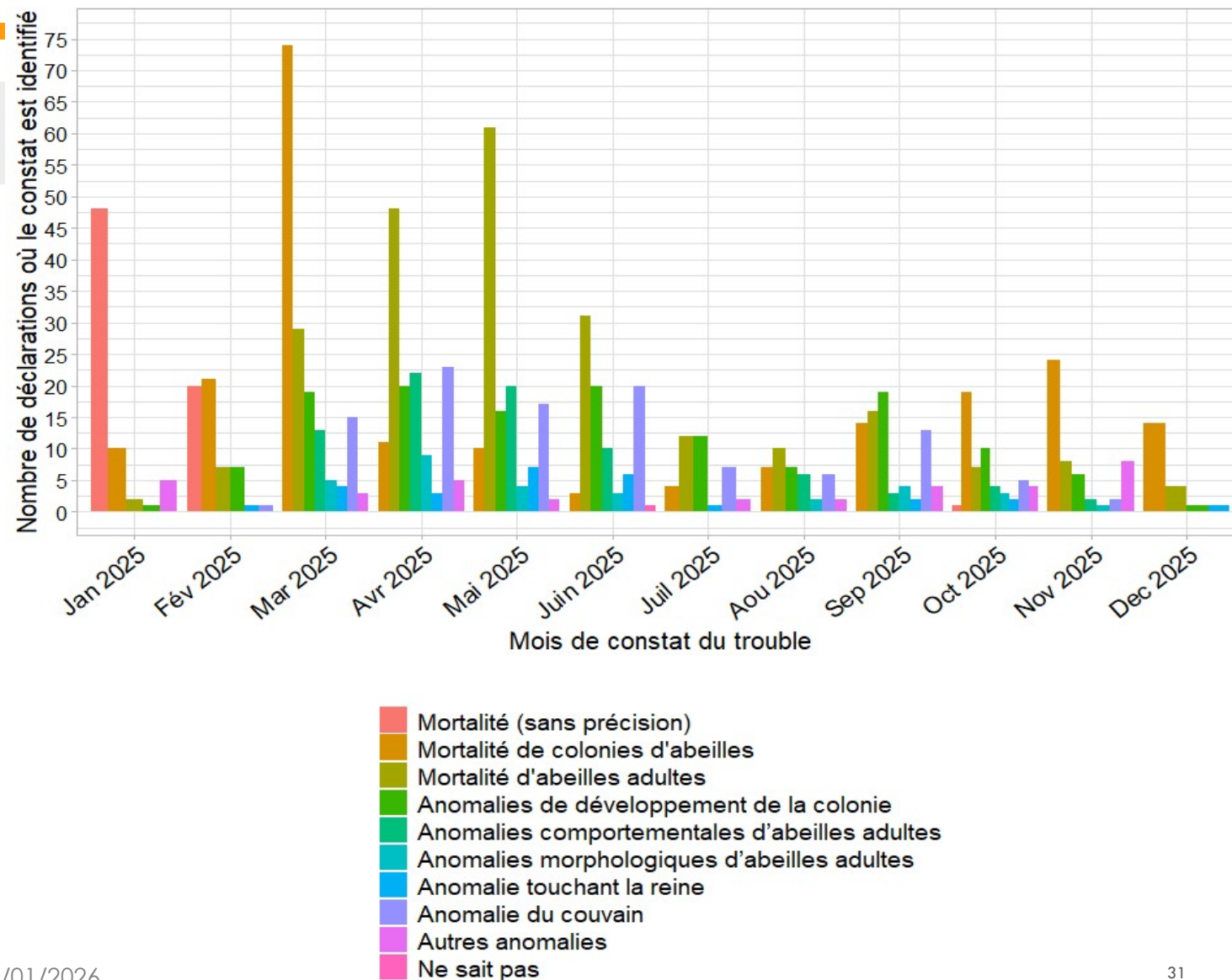
RÉSULTATS VOIE AUTRES TROUBLES



Principaux constats identifiés par le répartiteur d'après les dires du déclarant, sur les troubles orientés Autres troubles constatés depuis janvier 2025 (n=696) et les troubles constatés entre octobre et décembre 2025 (n=96) toutes régions confondues (NB : 1 trouble correspond à 1 déclaration ; 1 trouble peut être associé à plusieurs constats)

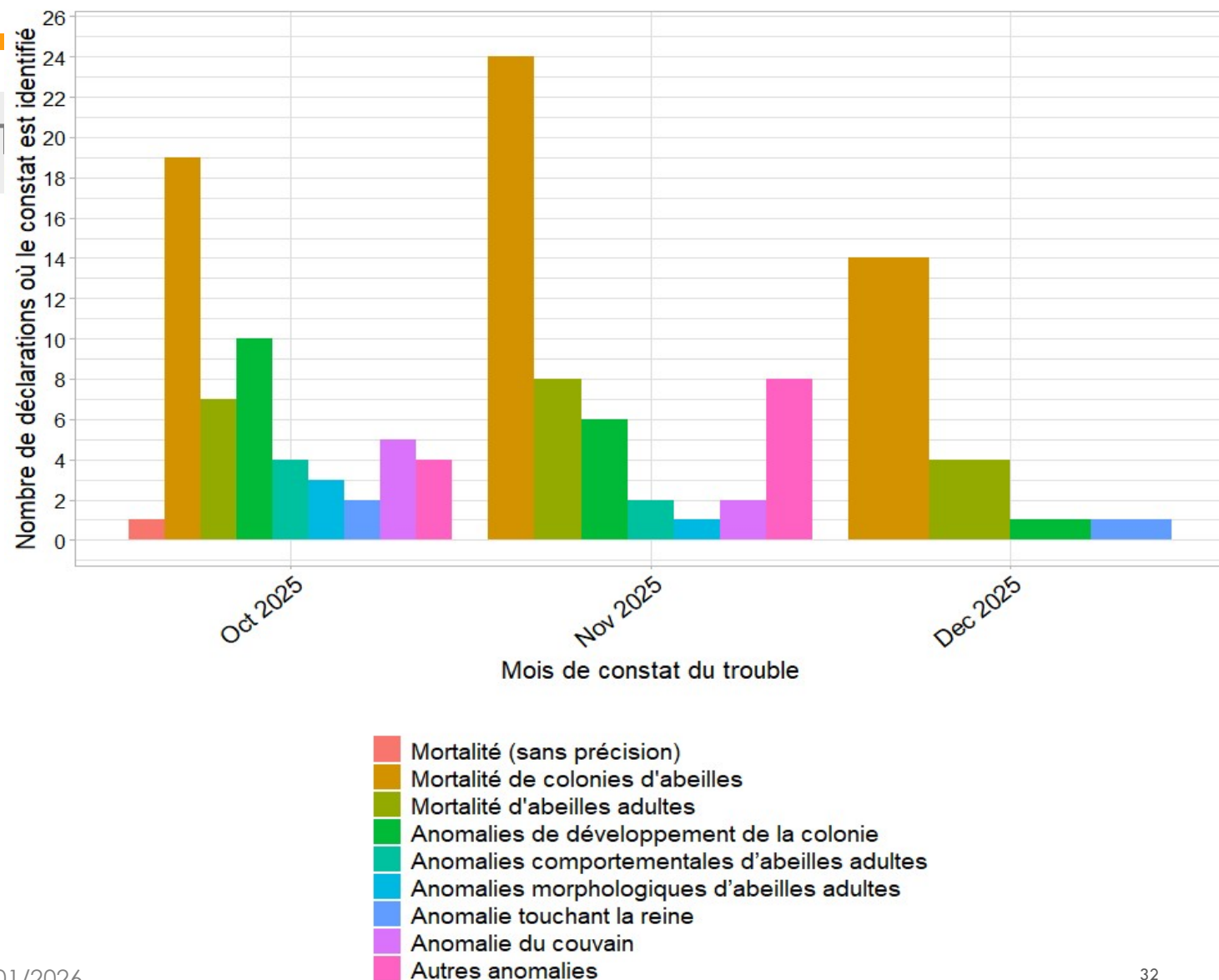
RÉSULTATS VOIE AUTRES

Répartition mensuelle des principaux constats identifiés (n=936) par le répartiteur d'après les dires du déclarant, sur 696 troubles constatés en 2025 toutes régions confondues et orientés Autres troubles (NB : 1 trouble correspond à 1 déclaration ; 1 trouble peut être associé à plusieurs constats)



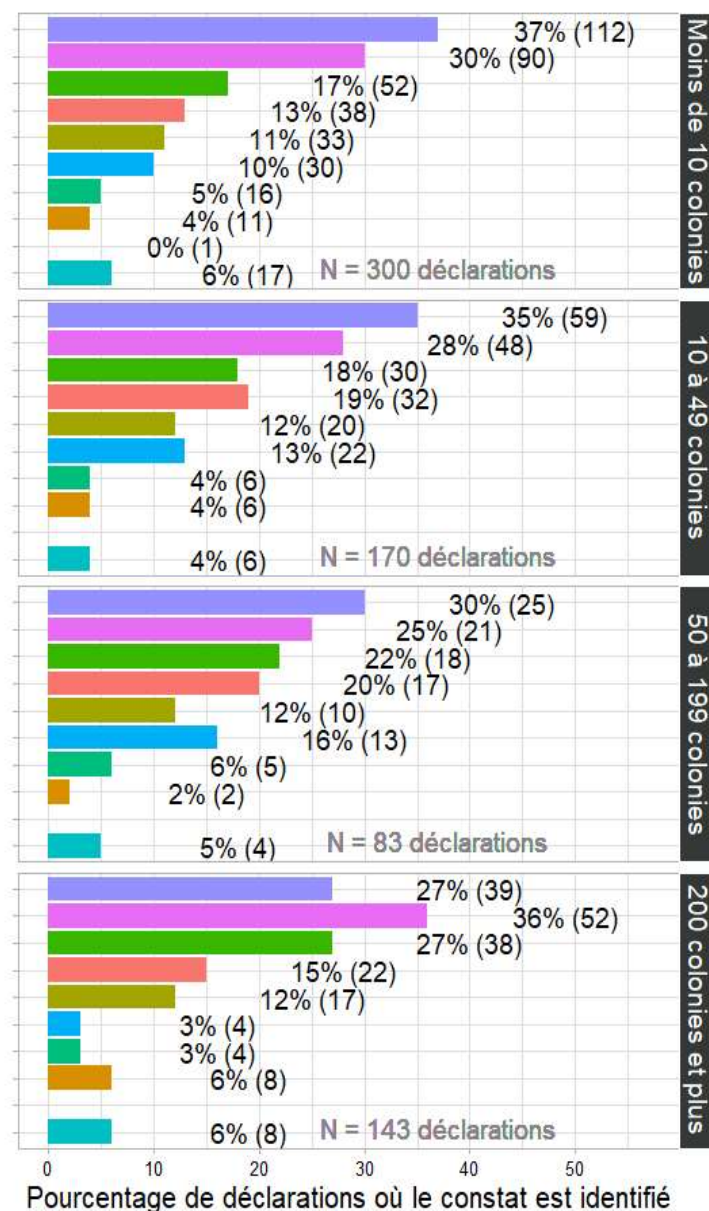
RÉSULTATS VOIE AUTRES

Répartition mensuelle des constats identifiés (n=126) par le **répartiteur** d'après les dires du déclarant, sur 96 troubles constatés entre octobre et décembre 2025 toutes régions confondues et orientés Autres troubles (NB : 1 trouble correspond à 1 déclaration ; 1 trouble peut être associé à plusieurs constats)



RÉSULTATS VOIE AUTRES TROUB

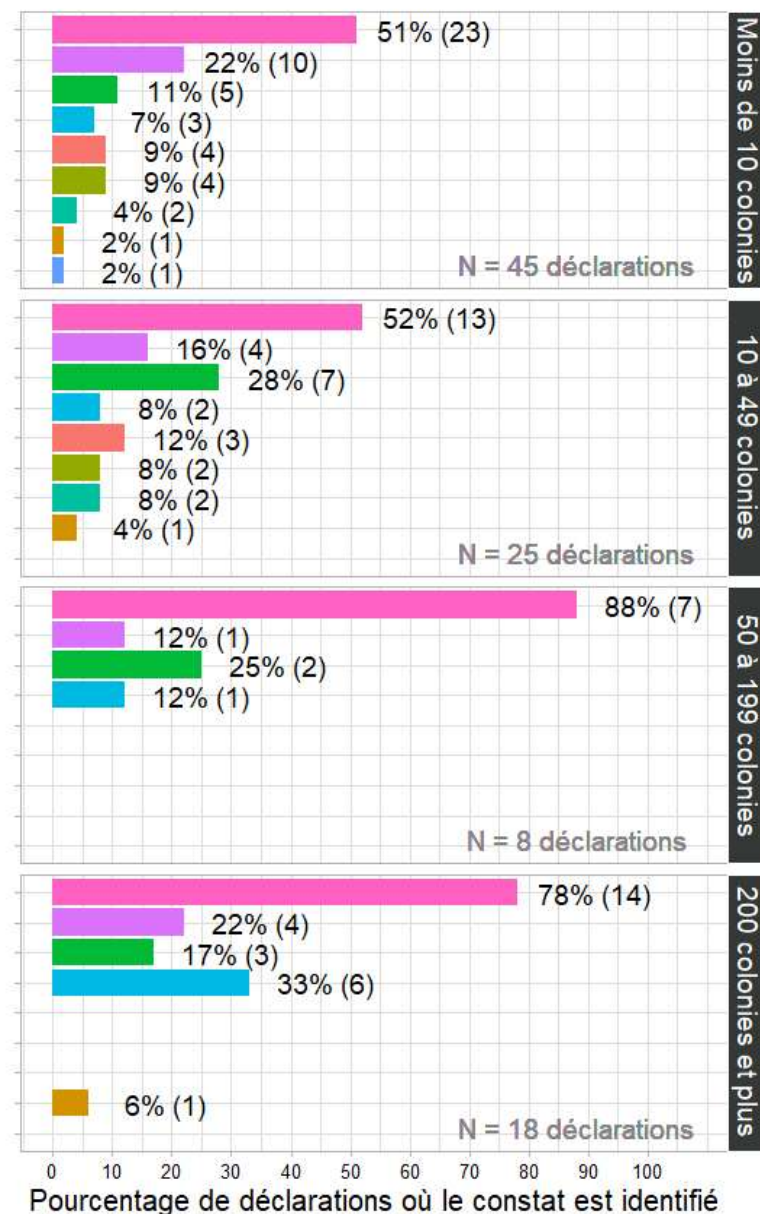
Principaux constats identifiés (n=936)
par le **répartiteur** d'après les dires du
déclarant selon la taille du cheptel de
l'apiculteur, sur 696 troubles orientés
Autres troubles, constatés toutes
régions confondues depuis janvier
2025 (NB : 1 trouble correspond à 1
déclaration ; 1 trouble peut être
associé à plusieurs constats)



Source : Données OMAA consolidées au 01/01/2026

RÉSULTATS VOIE AUTRES TROU

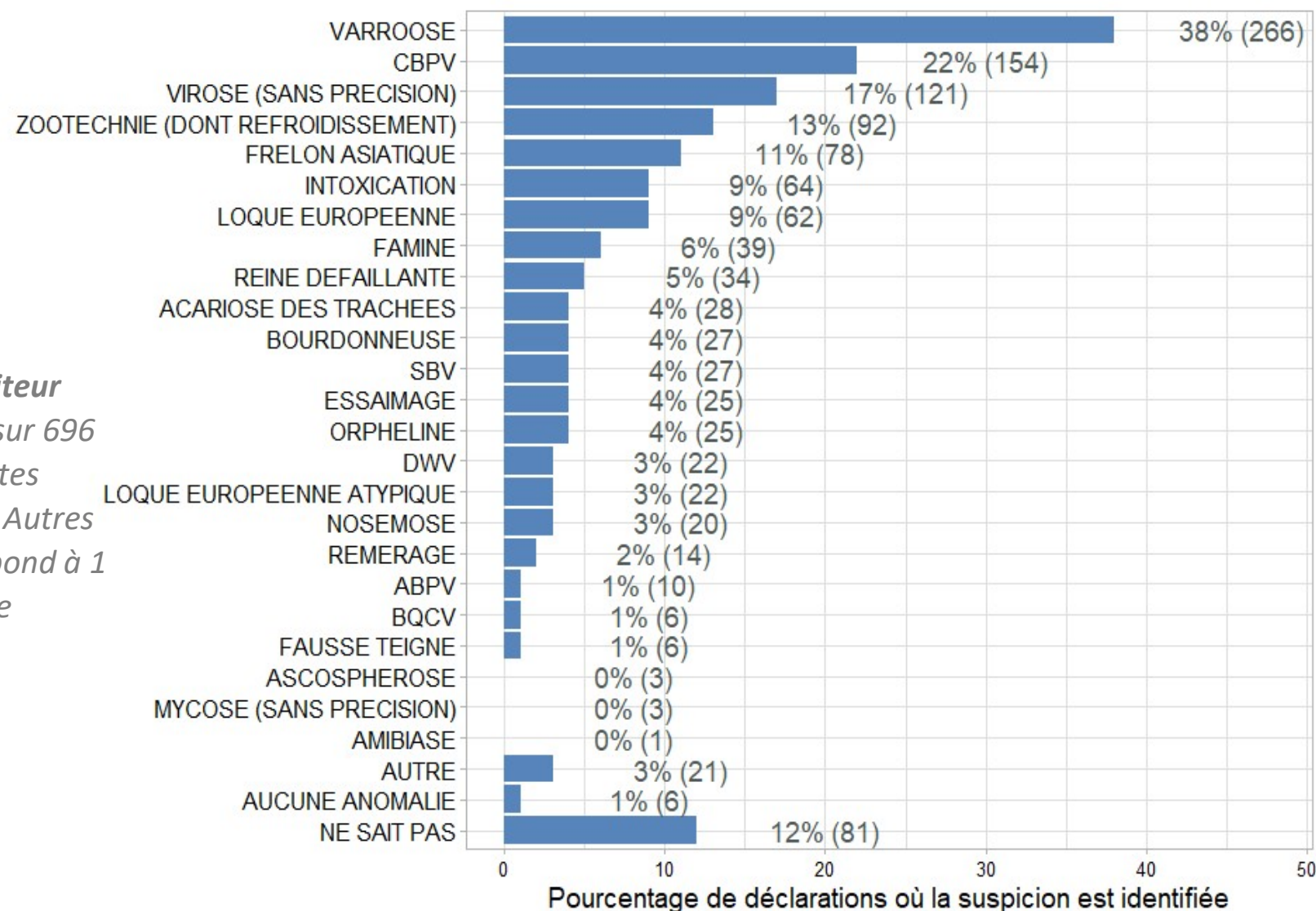
Principaux constats identifiés
(n=126) par le **répartiteur** d'après
les dires du déclarant selon la taille
du cheptel de l'apiculteur, sur 96
troubles orientés Autres troubles,
constatés toutes régions
confondues entre octobre et
décembre 2025 (NB : 1 trouble
correspond à 1 déclaration ; 1
trouble peut être associé à plusieurs
constats)



- Anomalie du couvain
- Anomalie touchant la reine
- Anomalies comportementales d'abeilles adultes
- Anomalies de développement de la colonie
- Anomalies morphologiques d'abeilles adultes
- Autres anomalies
- Mortalité (sans précision)
- Mortalité d'abeilles adultes
- Mortalité de colonies d'abeilles

RÉSULTATS VOIE AL

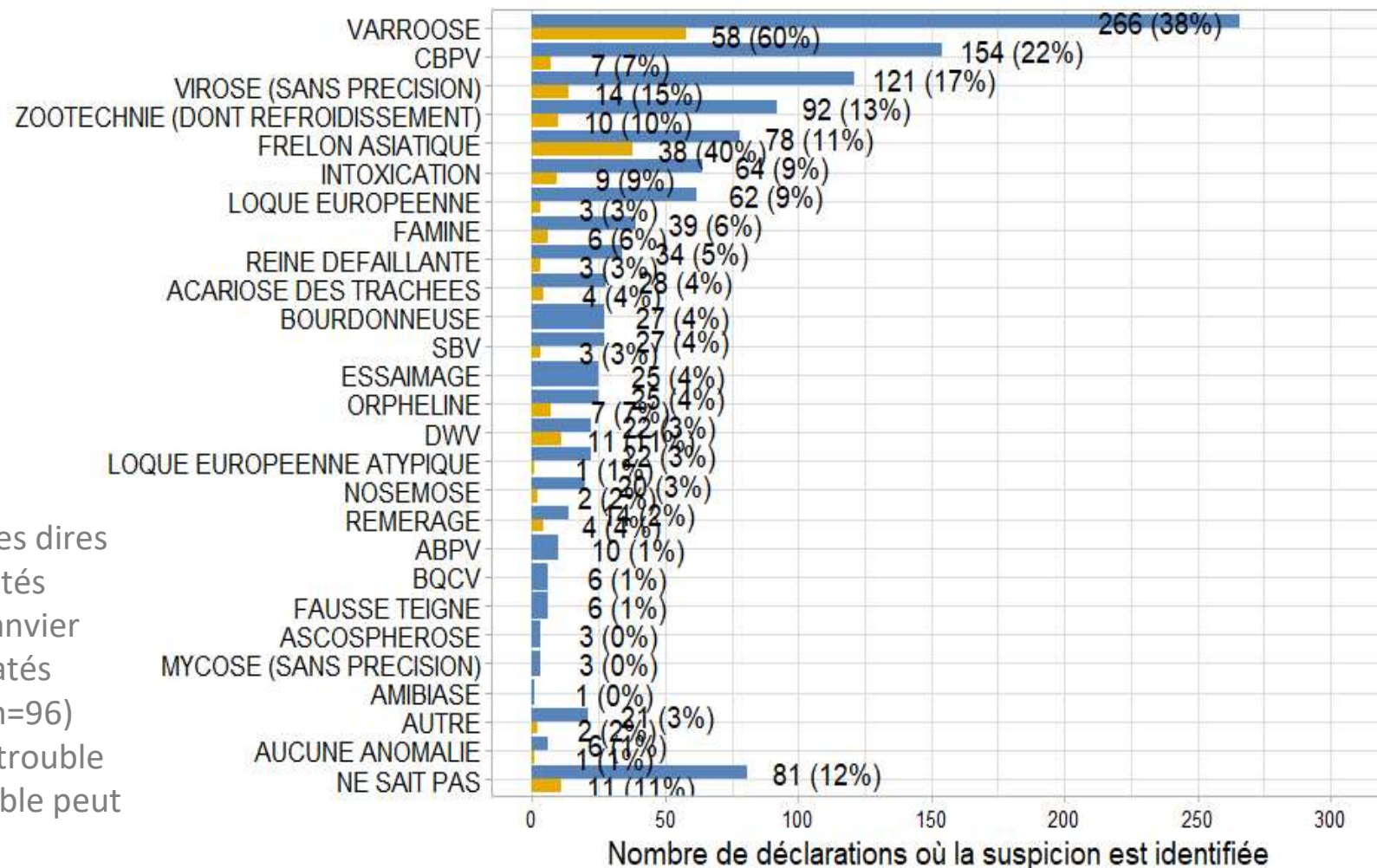
*Suspensions (n= 1257) du répartiteur
d'après les dires du déclarant, sur 696
troubles constatés en 2025 toutes
régions confondues et orientés Autres
troubles (NB : 1 trouble correspond à 1
déclaration ; 1 trouble peut être
associé à plusieurs suspicions)*



Source : Données OMAA consolidé

RÉSULTATS VOIE AUT

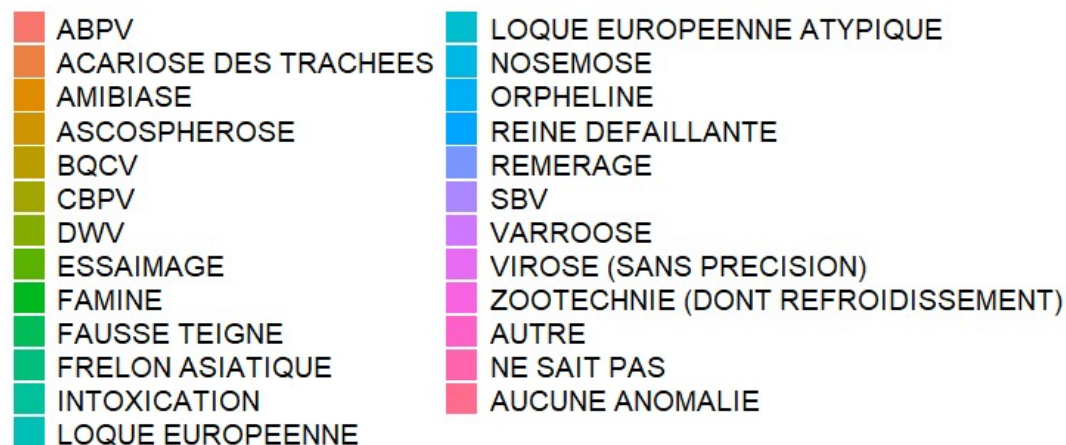
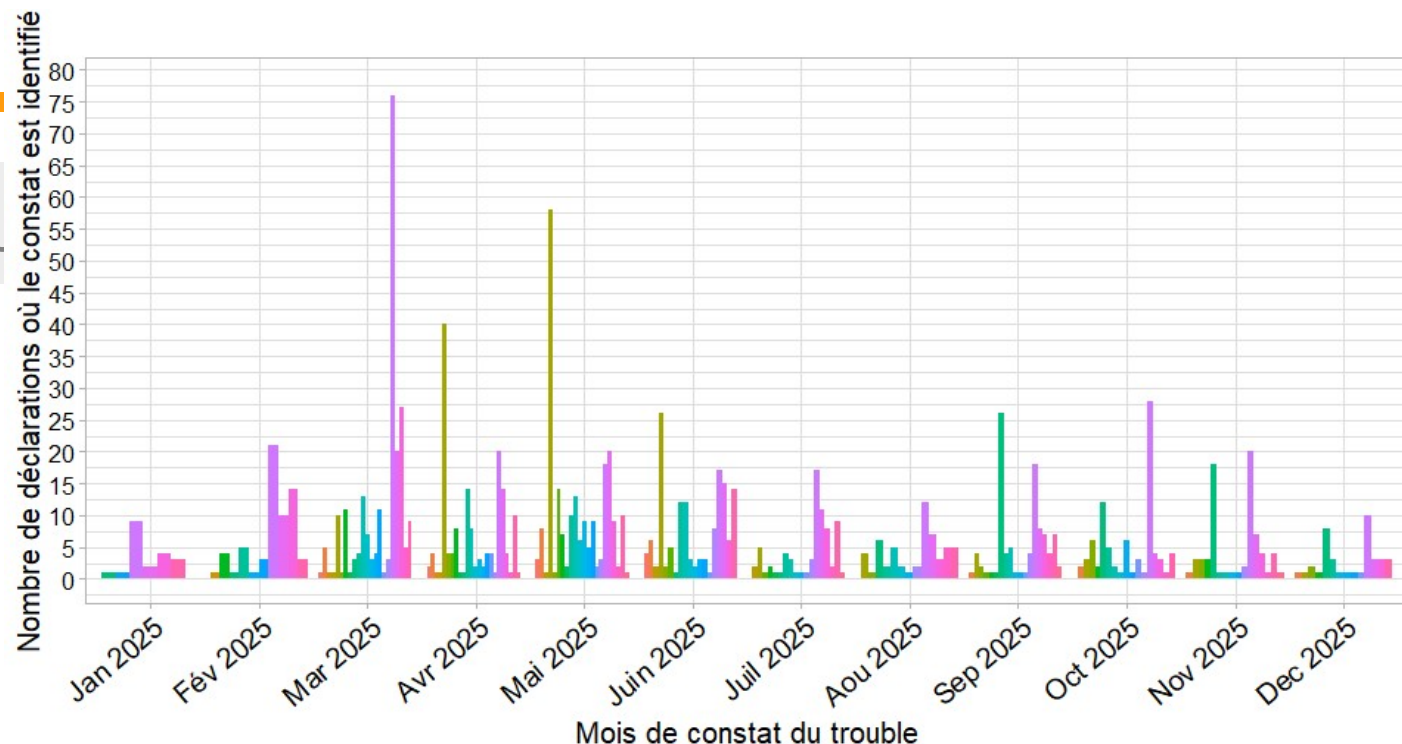
Suspensions du **répartiteur** d'après les dires du déclarant, sur les troubles orientés
Autres troubles constatés depuis janvier 2025 (n=696) et les troubles constatés entre octobre et décembre 2025 (n=96)
toutes régions confondues (NB : 1 trouble correspond à 1 déclaration ; 1 trouble peut être associé à plusieurs suspicions)



■ Troubles constatés depuis janvier 2025
■ Troubles constatés entre octobre et décembre 2025

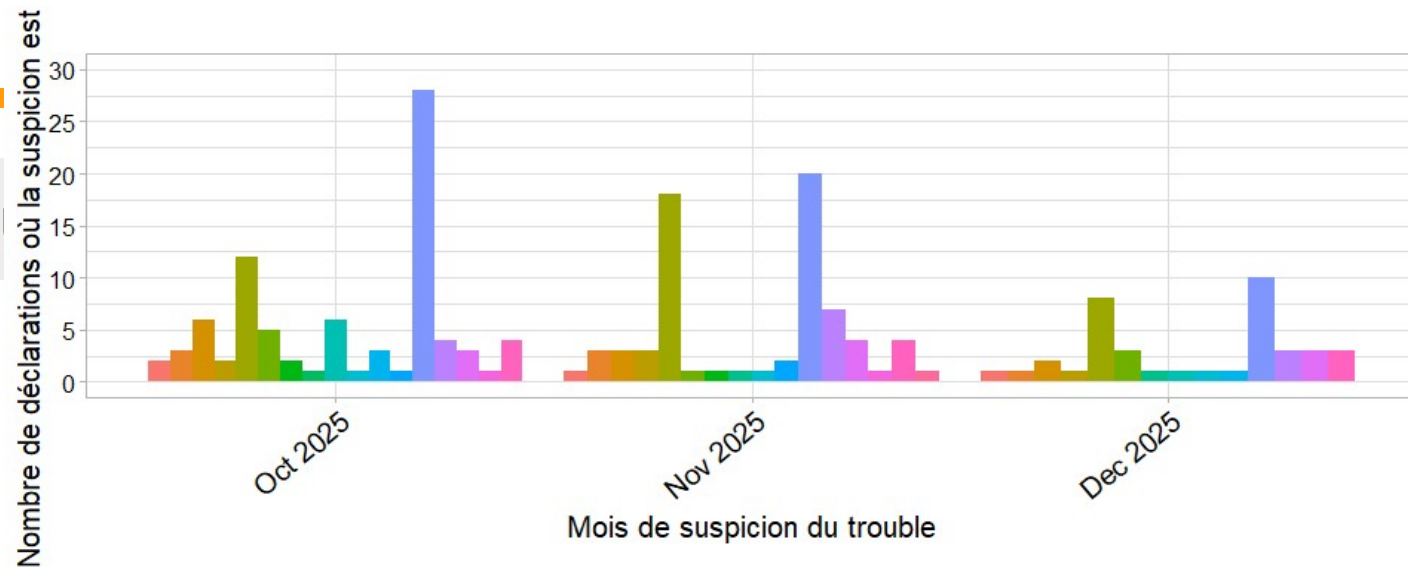
RÉSULTATS VOIE AUTRES TROU

Répartition mensuelle des suspicions (n=1257) du **répartiteur** d'après les dires du déclarant, sur 696 troubles constatés en 2025 toutes régions confondues et orientés Autres troubles (NB : 1 trouble correspond à 1 déclaration ; 1 trouble peut être associé à plusieurs suspicions)



RÉSULTATS VOIE AUTRES TRO

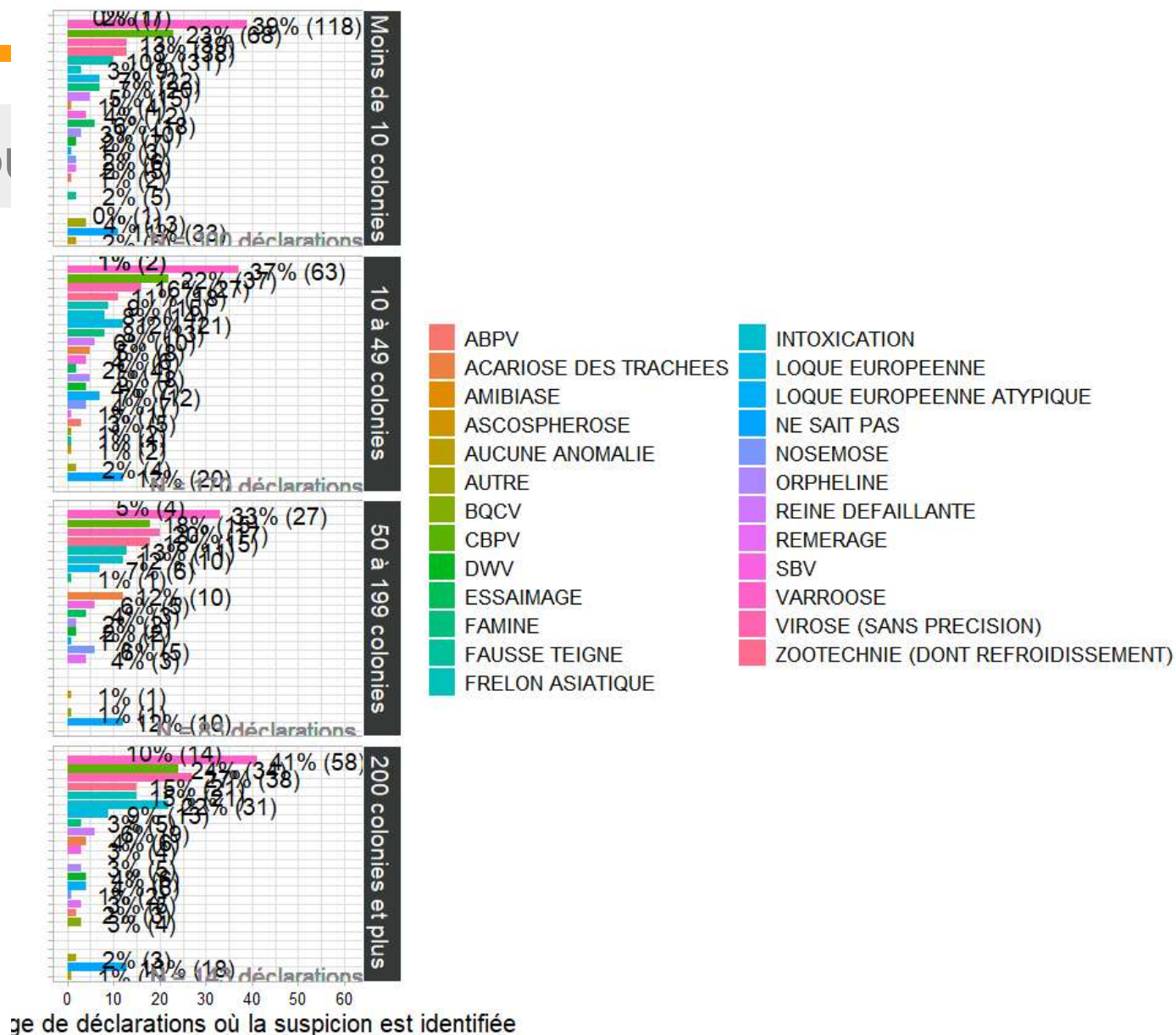
Répartition mensuelle des suspicions (n=194) du **répartiteur** d'après les dires du déclarant, sur 96 troubles constatés entre octobre et décembre 2025 toutes régions confondues et orientés Autres troubles (NB : 1 trouble correspond à 1 déclaration ; 1 trouble peut être associé à plusieurs suspicions)



- ACARIOSE DES TRACHEES
- CBPV
- DWV
- FAMINE
- FRELON ASIATIQUE
- INTOXICATION
- LOQUE EUROPEENNE
- LOQUE EUROPEENNE ATYPIQUE
- NOSEMOSE
- ORPHELINE
- REINE DEFAILLANTE
- REMERAGE
- SBV
- VARROOSE
- VIROSE (SANS PRECISION)
- ZOOTECHNIE (DONT REFROIDISSEMENT)
- AUTRE
- NE SAIT PAS
- AUCUNE ANOMALIE

RÉSULTATS VOIE AUTRES TROUBLES

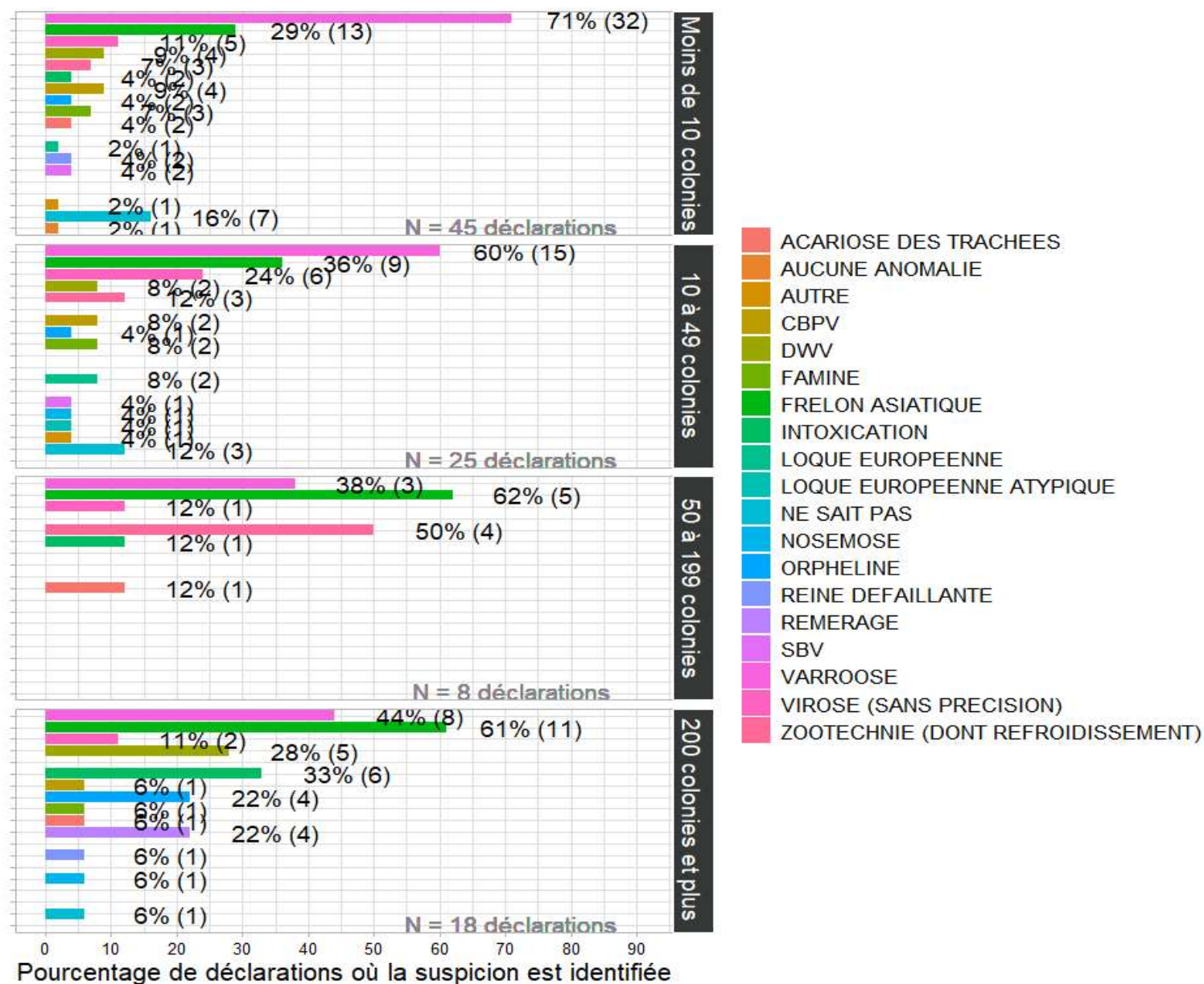
Suspensions (n=1257) du **répartiteur** d'après les dires du déclarant selon la taille du cheptel de l'apiculteur, sur 696 troubles orientés Autres troubles, constatés toutes régions confondues depuis janvier 2025 (NB : 1 trouble correspond à 1 déclaration ; 1 trouble peut être associé à plusieurs suspensions)



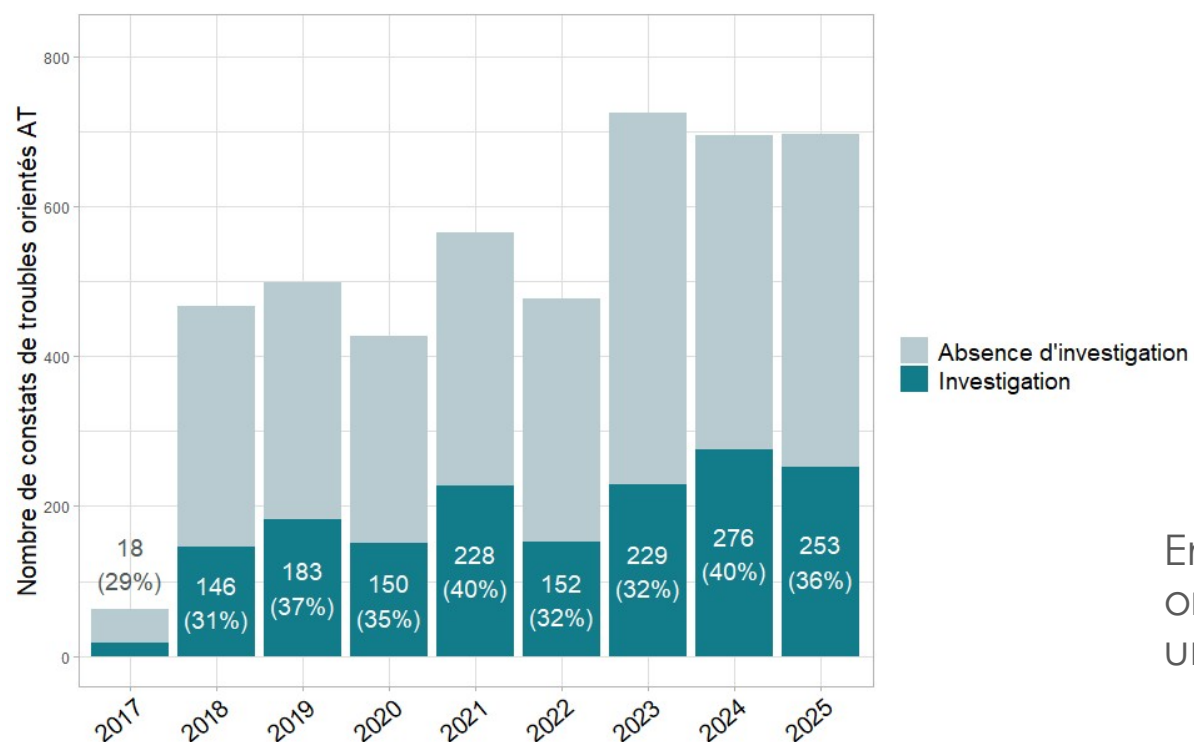
Source : Données OMAA consolidées au 01/01/2026

RÉSULTATS VOIE AUTRES

Suspensions (n=194) du **répartiteur** d'après les dires du déclarant selon la taille du cheptel de l'apiculteur, sur 96 troubles orientés Autres troubles, constatés toutes régions confondues entre octobre et décembre 2025 (NB : 1 trouble correspond à 1 déclaration ; 1 trouble peut être associé à plusieurs suspicions)



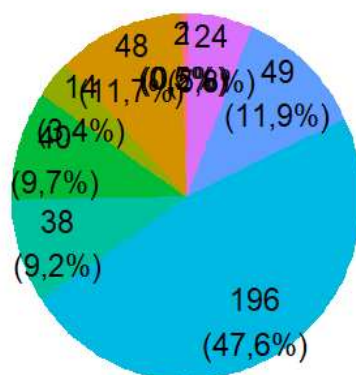
RÉSULTATS VOIE AUTRES TROUBLES



Pourcentage et nombre annuels de constats de troubles orientés «Autres troubles» suivis d'une investigation toutes régions confondues (3 déclarations exclues en l'absence de données)

Entre 30 % et 40 % des déclarations orientées « Autres troubles » conduisent à une visite sur le rucher.

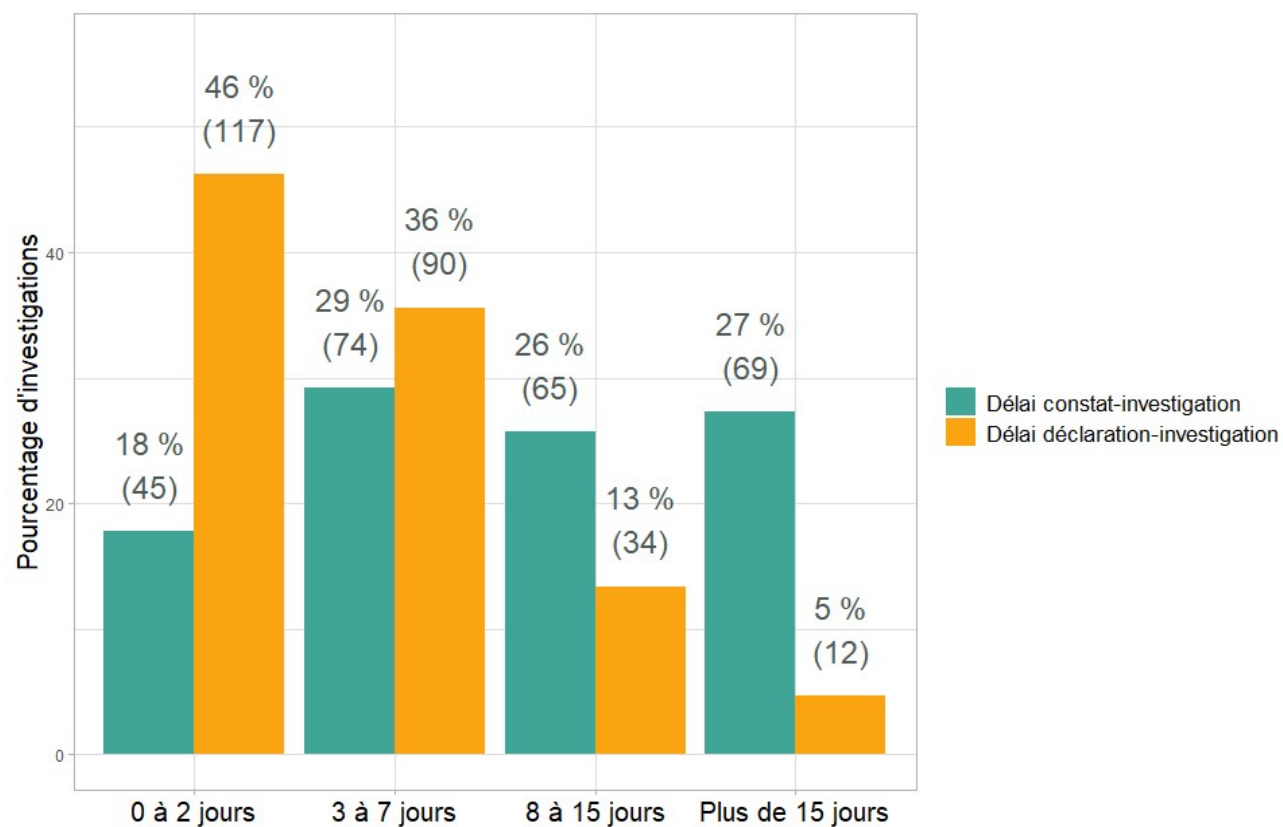
RÉSULTATS VOIE AUTRES TROUBLES



Motifs de non investigation des troubles déclarés à l'OMAA orientés « Autres troubles », constatés en 2025 toutes régions confondues

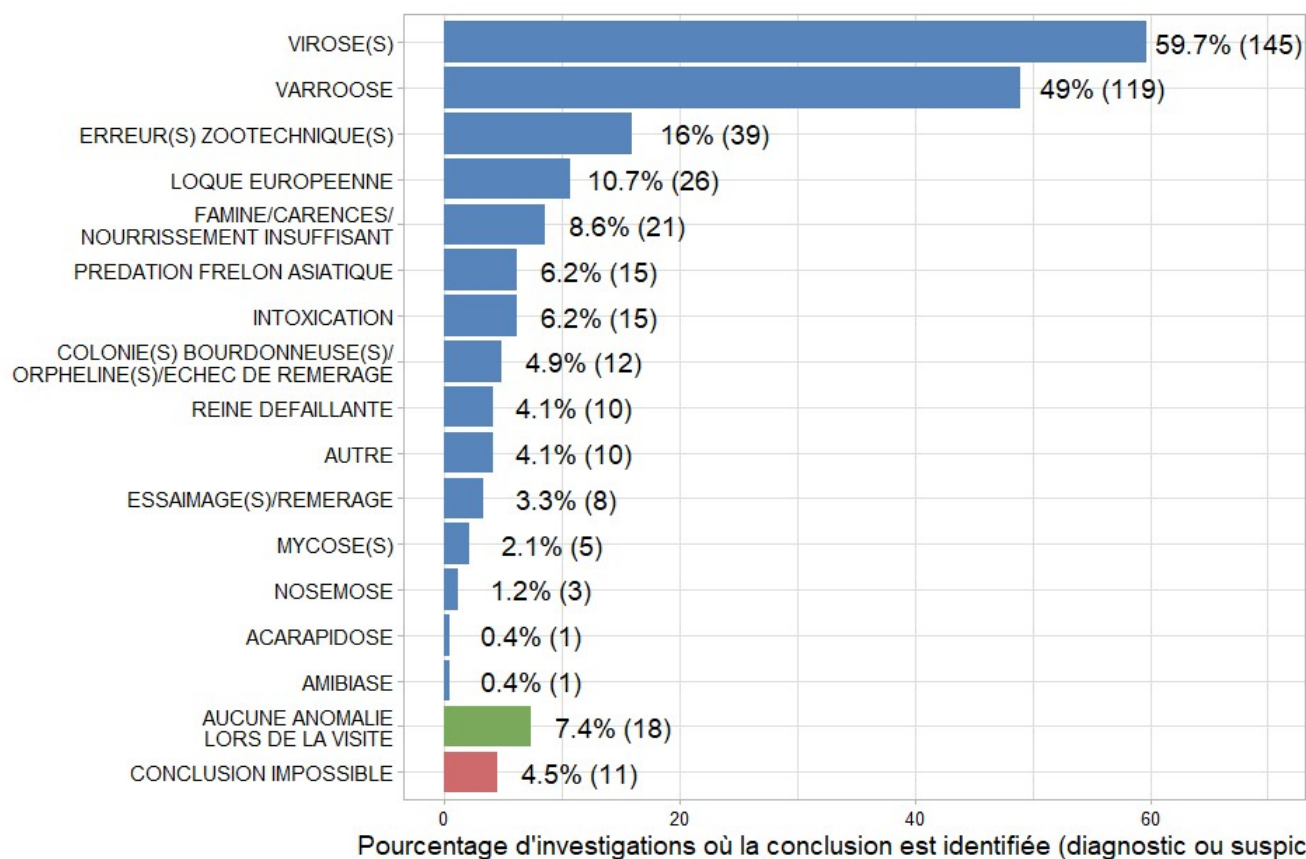
- NE LE SOUHAITE PAS
- NE LE SOUHAITE PAS OU INDISPONIBLE
- PAS D'INVESTIGATION POSSIBLE
- PAS D'INVESTIGATION POSSIBLE POUR UN AUTRE MOTIF
- PAS D'INVESTIGATION POSSIBLE CAR DECLARATION TROP TARDIVE
- RESOLUTION TELEPHONIQUE
- VISITE HORS CADRE OMAA
- VISITE PREVUE SUR UN AUTRE RUCHER DE L'APICULTEUR PRESENTANT DES TROUBLES SIMILAIRES
- APICULTEUR AYANT DEJA BENEFICIE D'UNE OU PLUSIEURS VISITE(S) DANS LE CADRE D'OMAA CETTE ANNEE

RÉSULTATS VOIE AUTRES TROUBLES



Pourcentage et nombre d'investigations selon le délai entre le constat/la déclaration du trouble et l'investigation, sur 253 investigations Autres troubles effectuées toutes régions confondues concernant les troubles constatés en 2025

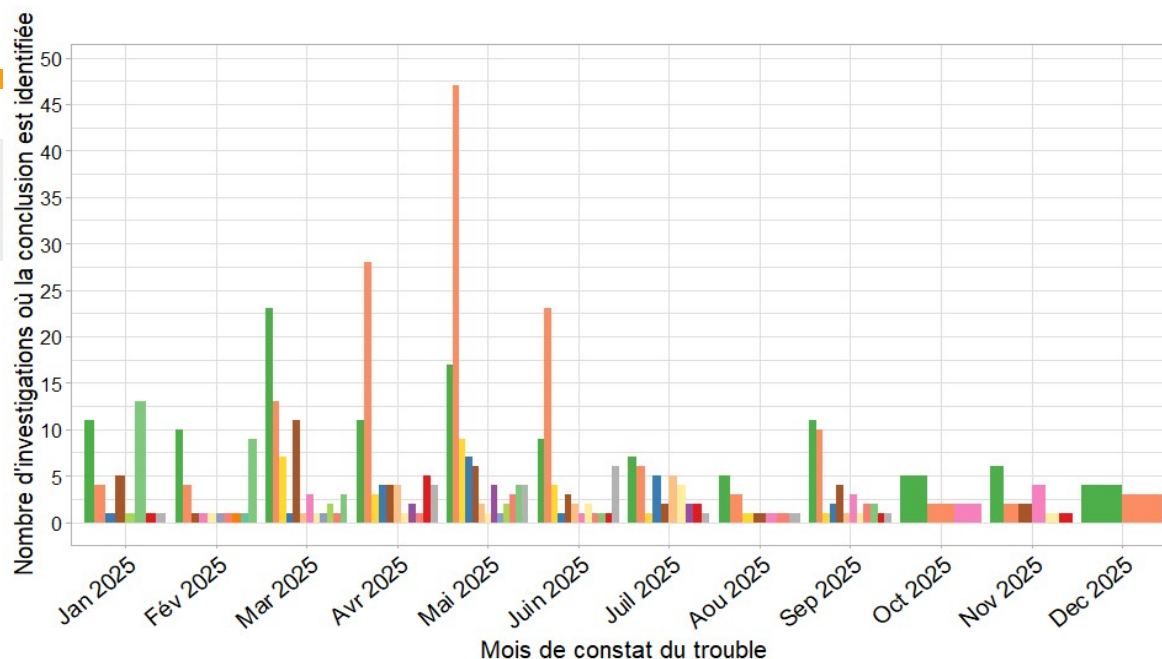
RÉSULTATS VOIE AUTRES TROUBLES



Diagnostics ou suspicions de l'investigateur (n=459) sur 243 troubles orientés Autres troubles, constatés toutes régions confondues en 2025 (NB : 1 trouble correspond à 1 investigation ; 1 trouble peut être associé à plusieurs diagnostics/suspensions)

RÉSULTATS VOIE AUTRES TROUBLES

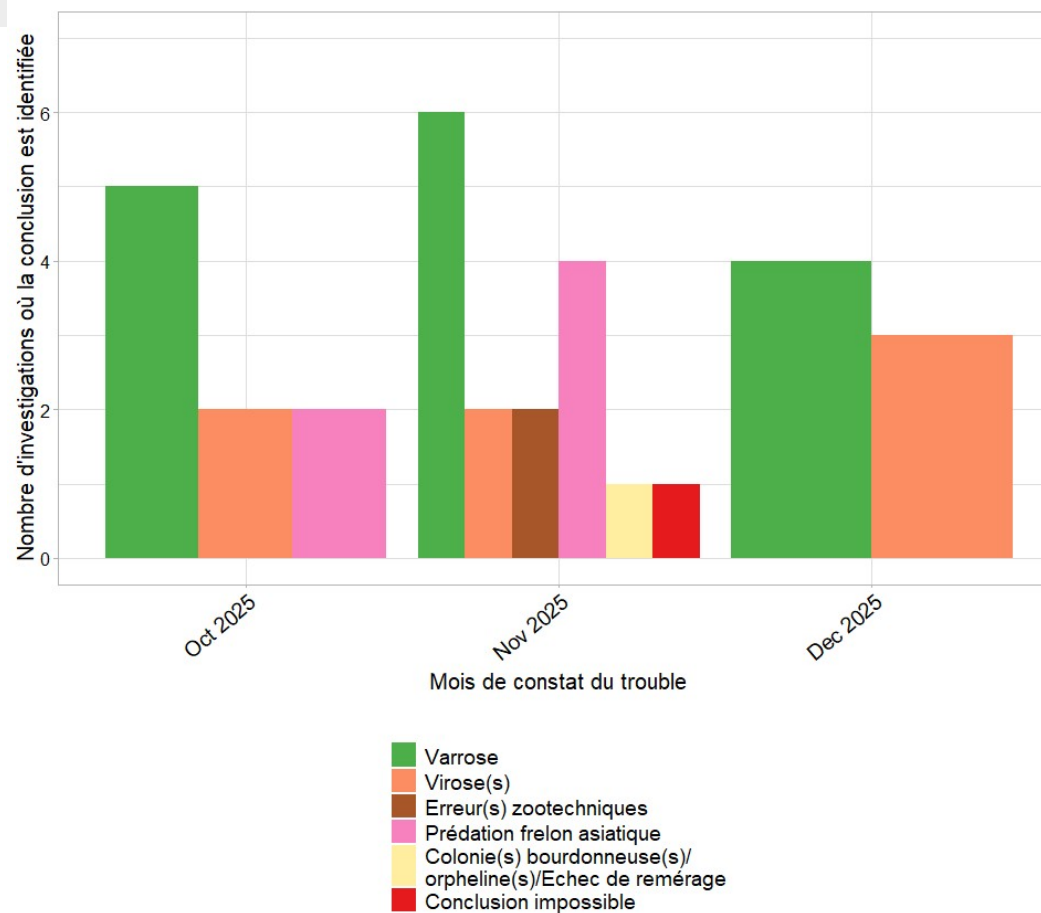
Répartition mensuelle des **diagnostics ou suspicions de l'investigateur** (n=481) sur 243 troubles orientés Autres troubles constatés en 2025 toutes régions confondues (NB : 1 trouble correspond à 1 déclaration ; 1 trouble peut être associé à plusieurs diagnostics/suspensions)



- Varrose
- Virose(s)
- Loque européenne
- Famine/Carences/Nourrissement insuffisant
- Erreur(s) zootechniques
- Intoxication
- Prédation frelon asiatique
- Colonie(s) bourdonneuse(s)/orpheline(s)/Echec de remérage
- Essaimage(s)/Remérage
- Nosémose
- Mycose(s)
- Reine défailante
- Acarapidose
- Amibiase
- Autre
- Conclusion impossible
- Aucune anomalie lors de la visite

RÉSULTATS VOIE AUTRES TROUBLES

*Répartition mensuelle des diagnostics ou suspicions de l'investigateur (n=32) sur 19 troubles orientés
Autres troubles constatés entre octobre et décembre 2025 toutes régions confondues (NB : 1 trouble correspond à 1 déclaration ; 1 trouble peut être associé à plusieurs diagnostics/suspensions)*



RÉSULTATS VOIE AUTRES TROUBLES

*Diagnostics ou suspicions de l'investigateur (n=459)
selon la taille du cheptel de l'apiculteur, sur 243 troubles
investigués via le dispositif de surveillance des Autres
troubles, constatés toutes régions confondues depuis
janvier 2025 (NB : 1 trouble correspond à 1 déclaration ;
1 trouble peut être associé à plusieurs
diagnostics/suspensions*



DIFFUSION DE L'INFORMATION VOIE AUTRES TROUBLES

Niveau national

- Diffusion des nouvelles affiches dans la presse apicole / Mise à disposition de versions régionales aux acteurs (affiches, flyers)
- Mise à jour régulières des pages web OMAA (sites du MASA et de la PESA)
- Présentations orales / Animations scientifiques
- Publication de notes analysant les données nationales sur le site de la Plateforme ESA / Relai éventuel dans les revues apicoles
- Mise à disposition de figures régionales analysant les données de l'OMAA aux acteurs
- Animation de réunions de partage de cas cliniques entre les vétérinaires acteurs du réseau
- Publication régulière de bulletins d'information nationaux
- Déclenchement d'alertes en cas d'identification d'événements de santé regroupés dans le temps/l'espace



DIFFUSION DE L'INFORMATION

Niveau régional

- E-mailing d'information aux apiculteurs en début de saison
- E-mailing d'alertes auprès des apiculteurs et des organisations sanitaires
- Diffusion d'affiches, flyers régionaux et vidéo dans les magasins apicoles, cabinets vétérinaires, ruchers écoles, assemblées générales, événements filière miel, mairies etc.
- Diffusion de bulletins réguliers sur la santé de l'abeille incluant les résultats régionaux de l'OMAA
- Réunions de restitution des résultats de l'OMAA auprès des acteurs régionaux de la filière apicole (bilans annuels, assemblées générales)
- Mise à jour d'informations sur les sites des DRAAF, GTV et/ou des partenaires (GDS, ADA)
- Publications dans la presse locale



Bulletin trimestriel n°2
OMAA BFC, DRAAF, GDSA et ADA
07/01/2024

SOMMAIRE

- Bilan des appels depuis l'ouverture du guichet unique
- Résultats des déclarations entre septembre et novembre 2023
- Plan de lutte contre les frelons asiatiques en région BFC



Bulletin Bourgogne-Franche-Comté

ALERTE Frelon asiatique

Depuis plusieurs semaines, l'OMAA est fortement sollicité **pour des prédateurs exercés par le frelon asiatique sur des ruchers localisés en Pays de la Loire** : quelques déclarations ont été enregistrées, et de nombreuses remontées de terrain, particulièrement en milieu urbain, nous parviennent.

Cette année, et même si la prédation peut être variable d'un territoire à un autre, **elle est par endroit très importante**. La sécheresse a possiblement affecté les ressources alimentaires des frelons.

Les conséquences peuvent être dramatiques et aller jusqu'à la mort des colonies. **Nous vous invitons donc à vérifier la présence de frelons dans vos ruchers et à mettre en place des mesures de protection** : porte d'entrées adaptées, muselières, filets, déplacement de rucher, piégeage ...

Alerte frelon asiatique en Pays de la Loire, e-mailing du 29/09/2022

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Page d'information dédiée à l'OMAA sur le site de la plateforme ESA

Accessible en ligne à l'adresse :

<https://www.plateforme-esa.fr/page/observatoire-des-mortalites-et-des-affaiblissements-de-l-abeille-mellifere-omaa>



Présentation du groupe

Publications

Liens utiles



TÉMOIGNAGES D'APICULTEURS

>

Je veux avant tout vous dire un grand merci, d'une part pour votre disponibilité et d'autre part pour m'avoir permis de comprendre la cause de la mortalité anormale d'une partie de mes abeilles. C'est rare de rencontrer des personnes aussi disponibles et sympathiques que vous.
Encore merci pour votre aide.

Bonjour docteur,

Je vous remercie pour votre visite, j'ai passé deux jours à nourrir tout le monde ! Quelle saison ! Maintenant que j'ai vos coordonnées, je ferai probablement appel à vous plus souvent.

Bonne fin de semaine,

Bonsoir,

Merci encore pour votre venue qui m'a bien rassuré et pour votre compte-rendu très clair.
Bien cordialement.




**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Remerciements

Aux apiculteurs pour leur participation au dispositif

Aux organisations apicoles et sanitaires nationales et régionales partenaires de l'OMAA

Aux experts du groupe de la plateforme ESA



SIGLES

ADA France : Fédération nationale des associations régionales de développement de l'apiculture

ADILVA : Association française des directeurs et cadres de laboratoires vétérinaires publics d'analyses

ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

CGAAER : Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

CNOPSAV : Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale

DDecPP : Direction départementale en charge de la protection des populations

DGAI : Direction générale de l'alimentation

DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

ESA : Plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale

FNOSAD : Fédération nationale des organisations sanitaires apicoles départementales

GDS France : Fédération nationale des groupements de défense sanitaire

GNTSA : Groupement national des techniciens sanitaires apicoles

INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

ITSAP/Institut de l'Abeille : Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation

OMAA : Observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille mellifère

ONIRIS : Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique

OVVT : Organisations vétérinaires à vocation technique

PSIC : Programme sanitaire d'intérêt collectif

SNGTV : Société nationale des groupements techniques vétérinaires

SRAL : Service régional de l'alimentation